
3 1761 07550891 1



tome 37

1914

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

TOME XXXVII



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME VII



PARIS

PICARD AUGUSTE, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte

AMIENS

Imprimerie YVERT & TELLIER, 37, Rue des Jacobins et 52, Rue des Trois-Cailloux.

1914

INVENTAIRE

APRÈS DÉCÈS DE

ADRIEN DE ZÉLANDRES

Cultivateur, Maraicher et Vigneron

à AMIENS, de 14.. à 1517

DÉPOUILLEMENT RAISONNÉ DE L'INVENTAIRE

PAR

M. Oct. THOREL

Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens,

Membre résidant de la Société des Antiquaires de Picardie





PREFACE

Si toutes les choses du Moyen-Age, demeurent trop souvent enveloppées dans une mystérieuse pénombre, en revanche, celles de l'époque de la Renaissance, plus rapprochées de nous et, par suite, moins sombres, apparaissent à peu près intactes, malgré les entreprises du temps.

Le chercheur peut donc plus aisément essayer de reconstituer, avec quelque chance de succès, un passé si intéressant, surtout à Amiens.

C'est sous l'empire de ces pensées que nous avons déjà étudié les Rébus de Picardie (1521) et l'inventaire de Jehan de Louvegny, apothicaire amiénois (1520) et qu'aujourd'hui nous abordons celui d'un de ses contemporains, Adrien de Zélandres, cultivateur, maraicher et vigneron au lieu dit *le Pont-à-Vaches* (1517) (1).

Cet inventaire ne donne pas ouverture à des développements aussi étendus que le premier.

Il est en effet des objets de première nécessité qui figurent dans tous les intérieurs, riches ou

(1) Cet inventaire avait été, ainsi qu'une vingtaine d'autres, copié par M. G. Boudon. V. Inv. de Louv. p. 99, note. Depuis la rédaction du présent travail, il a été relevé par M. G. Durand dans les archives communales d'Amiens, T. VI, Série FF (1 à 702), p. 386 et ss., avec de légères différences de lecture du manuscrit, que nous avons signalées au passage.

pauvres. Nous avons donc ici évité les doubles emplois et négligé les aperçus d'ensemble sur l'époque qui nous occupe, la vie sociale de nos ancêtres, la rédaction des inventaires, etc., etc.

Les sources du présent travail étant absolument les mêmes que celles du précédent, nous avons conservé les abréviations de références, auxquelles le lecteur voudra bien se reporter (1).

---

(1) Cte [illegible]. *Jehan de [illegible]*, apothicaire amiénois de 1467 à 1520. Mém. Antiq. de Picardie, T. XXXV et tirage à part, Amiens, Yvert et Tellier, 1906, p. 19 à 21.

GÉNÉRALITÉS

En amont du Petit-Saint-Jean, près Amiens, la rivière de Selle se bifurque en Haute et Basse-Selle. Ces deux bras et la Somme, dans laquelle ils se jettent au Nord, forment une île, comprenant au Sud le marais du Petit Saint-Jean, et, au Nord, le grand marais d'Amiens, sur lesquels est établi l'hippodrome. Cependant, en 1500, ce grand marais était contigu à la promenade de la Hotoie qui alors ne comportait encore que la grande allée actuelle (1).

« Au Moyen-Age, la Selle, navigable pour « les bateaux de faible tonnage, apportait en « plein Amiens, les céréales, les bois, les pierres « de Croissy et de Fontaine-Bonneleau, em- « ployées à la construction de notre Cathédrale.

« Même en juin 1493, [c'est-à-dire du vivant « d'Adrien de Zélandres] fut présenté au roi « Charles VII un projet pour mettre la Selle en

(1) Le plan de la ville d'Amiens au milieu du xve siècle, par M. E. Pinsard (Hist. d'Amiens par M. A. de Calonne, T. I, planche VII, p. [illegible]), nous a servi à reconstituer l'exploitation probable d'Adrien de Zélandres ; voir le plan en tête de cette étude.

« état de porter navires depuis sa source, un peu « au-dessus de Croissy, jusqu'à Amiens » (1).

Évidemment il s'agit ici du bras le plus éloigné de la Ville, c'est-à-dire de la Haute-Selle, sur laquelle étaient jetés, on le verra, des ponts-levis, pouvant seuls assurer toute liberté à la navigation.

La Basse-Selle, dont le lit n'a guère été modifié qu'à une date relativement récente, ne contournait pas la Hotoie, mais la traversait là où est tracée maintenant l'allée charretière parallèle aux jeux de tamis et de longue-paume, dans le prolongement du boulevard Thiers (2).

On passait ce bras sur des ponts fixes. L'un d'eux, à qui est restée sa vieille dénomination du Pont-à-Vaches est celui qui, à l'intersection de la rue Saint-Jean et de la rue Colbert, donne accès aujourd'hui au champ de courses.

A en juger par les réfections et réparations nombreuses dont il fut l'objet, spécialement à l'époque qui nous intéresse, ce pont était très fréquenté. Les travaux étaient faits soit par la Ville seule, soit parfois avec l'appoint des deniers des particuliers. C'est qu'en effet l'empruntaient chaque jour, matin et soir, « le *herde* de la Ville « et les vaches des manants » (3).

(1) G. Durand, *Maître Pierre Tarisel*, maître maçon du Roi, de la Ville et de la Cathédrale d'Amiens (1472-1510). — Mém. Acad. Amiens, 1897, p. 25 et ss.

(2) Voir le plan de 1700 dressé par Ch. [illegible] et dédié à Mgr Feydeau de Brou, évêque d'Amiens.

(3) *Herde* : Troupeau seigneurial ou communal, troupeau de

Ainsi, en 1447, nous trouvons « Reçu de plu-
« sieurs des manans et habitants de la ville
« d'Amiens XLIII s. p. par la main de M. Guallon
« du Wez, sergent ad mace, duq. cet escomp-
« teur fit refaire le Pont-à-Vacques, les-St-Jehan
« d'Amiens, par susquel pont le herde de la
« Ville va paistre es marais d'icelle ville » (1).

Ce pont était en bois. Cela résulte du détail des travaux qui devaient y être faits en 1456 (2).

Quatre ans plus tard, en 1460, nouveaux travaux, qui, ceux-là, sont effectués par les religieux de Saint-Jean, mais « au préjudice de la Ville » (3).

vaches ; de *haerere* ou de l'ancien allem. *Herde*, plus vraisemblablement, même origine slave ou mongole que *Horde*, d'après Brachet.

Le Picard avait la forme *hot* ; témoin ce début du sermon satyrique sur les vérités du temps attribué à Devérité :

Vos clo chy rassanés comme en hot de poul d'aines
Pour m'aouir sermonner ches paroles divaines.

« Le mot *herde*, pour troupeau est encore en usage en anglais » V. Jouanc v° herde — Ajoutons qu'à Camon-lès-Amiens, il y a une rue de la herde.

(1) Arch. comm. Amiens. Comptes 1447 ; CC. 34, f° 94.

(2) « A Jehan du Bos, flamenc, pour une voiture de deux « menus quesnes et quatre cloyes qu'il mena de la halle au « Pont-à-Vacques soulz Saint-Jean-lez-Amiens auquel on fist « hastivement un faulx pont pour les vacques et herde de la « ville passer, pource que les soliaux d'icellui pont estaient « rompus de le jonée du milieu » Arch. comm. comptes, 1456 CC. 40, p. 108. — Sur *Soleaux*, V. n° 64 inv. *infra*.

(3) Arch. comm. Amiens, B B, 8 f° 226.

En 1501 « Jehan d'Obigny (Aubigny, village « près de Corbie), et ses gens devaient faire le « Pont-à-Vacques du bos (bois) de la Ville » (1).

Ce pont, par son importance, avait donné son nom au lieu-dit, dans lequel entraient non seulement « le grand marais dit les prés de la ville, « mais encore des terres avoisinantes ».

De temps immémorial, la ville recevait des revenus sur tous les biens situés au Pont-à-Vacques, paroisse Saint-Remy, et il en est encore ainsi, d'après un compte des années 1527-1528 (2).

Parmi les terres, il s'en trouve une qui nous semble spécialisée d'une façon toute particulière. C'est « *la Métaierie d'Amiens* et les 4 journaux « contigus qui sont chargés de 70 sous de cens « annuel envers l'Hôtel de Ville » (3).

Les comptes de la Ville d'Amiens, de 1558-1559 et 1590, portent parmi les rentes appartenant à la municipalité : « Le Roy (Vincent), veuve « et hoirs, maison de 4 journaulx de terre, séans « au Pont-à-Vaches, tenant d'un côté aux petits « marest, d'autre à la rivière de Selle et d'un « bout aux Prés Saint-Roch ».

(1) Arch. comm. Amiens, C. C. 79, f° 31.

(2) *Paroisse Saint-Remy*, église édifiée alors sur la place Saint-Remy actuelle. Elle avait une succursale, la chapelle Saint-Laurent, sise rue de Beauvais, presque vis-à-vis la rue des Cordeliers. C'est de cette succursale de Saint-Remy que devait très vraisemblablement relever le Pont-à-Vaches.

(3) Daire, *Histoire d'Amiens*, t. I, p. 484.

Pagès va compléter ces renseignements ; t. III, p. 26. « *La maison du Pont-à-Vaches* était une « métairie qui, avec les quatre journaux de terre « qui y sont contigus, appartenait autrefois à De- « moiselle Catherine de Sacquespée et était char- « gée de soixante et dix sols de cens par an, « envers l'hôtel de ville d'Amiens.

« Cette maison est fermée du côté de la cam- « pagne par un pont-levis et environnée de toutes « parts par les eaux de la Selle. Elle est ainsi « appelée parce que, du côté de septentrion, elle « est contigüe à un pont de bois sur lequel pas- « sent tous les jours les bestiaux, principalement « les vaches des habitants des faubourgs de « Hautoye et de Beauvais qui vont paistre dans « un des marais communs de la ville d'Amiens, « séparé de celui du petit Saint-Jean, par un petit « ruisseau qui, sortant du canal de Renancourt « et faisant la séparation des marais communs, « serpente dans ces prairies ».

On remarquera, au n° 98 du présent inventaire, qu'Adrien de Zélandres n'était pas le seul locataire de la Ville, au Pont-à-Vaches.

Son exploitation comprenait-elle l'immeuble désigné ci-dessus sous la dénomination de métairie d'Amiens ? C'est possible. Mais elle était plus étendue, puisque, sous le n° 85 de l'inventaire, nous trouvons « une grange séant auprès du « pont et au bout du pré ». Or il ne peut s'agir ici que d'un pont-levis sur la Haute-Selle.

Mais, à coup sûr, Adrien de Zélandres cultivait d'autres terres. En effet, avec un matériel relativement important de culture, il avait deux juments et deux poulains (n° 66 inv.) et aussi trois vaches, un jeune bœuf et un veau (n° 73 inv.).

Cette culture, étendue et variée, il ne pouvait l'exploiter que sur des terres à labour occupant le bas de la colline du Château-Fort (1).

Quant à la culture maraîchère proprement dite, elle se faisait dans le marais d'Amiens, peut-être bien dans les quatre journaux (de chacun 42 ares 20 centiares) dépendant de la métairie d'Amiens.

De Zélandres aux professions de cultivateur et de maraîcher joignait celle de vigneron. Les cuvâtres, cuviers, cuvier à vendange du n° 91 de son inventaire en font foi. On peut, sans trop de témérité, affirmer que ses vignes étaient plantées sur la colline du Château-Fort, très bien exposée d'ailleurs pour ce genre de travail.

Adrien de Zélandres était un maraîcher ordinaire, mais non un *hortillon*. On sait que l'on donne ce nom au jardinier se livrant, sans autres auxiliaires que ses bras, à une culture intensive des légumes dans les marais tourbeux de la vallée

(1) Le *Château-Fort* n'a rien de féodal. C'est une guinguette moderne. Son nom lui vient de ce que les pilastres de la grand'porte sont en forme de tourelles, de la plate-forme desquelles deux mousquetaires croisent le fer. Elle se trouve à l'intersection du boulevard de Strasbourg, de la rue Lescouvé, du chemin du petit Saint-Jean et du chemin des bœufs, non loin de l'ancienne abbaye Saint-Jean figurée au plan.

de la Somme et plus spécialement de la banlieue d'Amiens. Les pièces de terre sont séparées par des *rieux* ou ruisseaux, et l'hortillon y accède par un bateau plat qu'il manœuvre, avec une rare habileté, à l'aide d'une perche près des rives ou d'une pelle en bois dans les eaux profondes.

Or les prés d'Amiens où peinait de Zélandres ne présentent aucuns *rieux* anciens ou modernes et son inventaire ne mentionne pas de bateau, outil indispensable à l'hortillon.

Sans doute il avait bien une *grippe* et un *haugard à neuf forquettes* (n° 68 inv.) ; mais c'était pour faucarder et curer la Haute-Selle sur son *froc*, c'est-à-dire au droit de la rive limitant son exploitation, tout comme on trouve au n° 64 des *soleaux* ou pièces de bois destinées, le cas échéant, aux réparations du Pont-à-Vaches.

Dans la séance de l'Académie d'Amiens du 16 décembre 1833 : « M. Natalis Delamorlière lit » une notice sur les Hortillons qui lui avait été » demandée par le maire, pour un mémoire de » M. Héricard de Thury, lors inspecteur général » des Mines (1), sur les maraîchers de toute la » France. Il rendit compte de quelques traditions » sur l'origine des hortillons amiénois qui date » de plusieurs siècles et qu'on attribue assez » généralement à des Hollandais..... ».

Ce mémoire, qui aurait été si intéressant, a

(1) Héricard a donné son nom à la fraise improprement dite *fraise de Ricard* (Comm. de M. R. de Guyencourt).

échappé cette fois encore à nos nouvelles recherches, même au ministère de l'agriculture.

Il est à remarquer que la première mention des hortillons, dans nos archives remonte seulement au mois de décembre 1492 et que tous portent des noms essentiellement picards.

Il est donc fort probable que les Adrien de Zélandres (1) et les de Hollande (2) étaient des Hollandais, venus se fixer à Amiens et qui, comme maraîchers, ont introduit des méthodes nouvelles de culture dont nos hortillons ont su tirer parti.

La distance qui sépare les maraîchers ou jardiniers des hortillons n'est d'ailleurs pas si grande. Au point de vue étymologique, « *Hort-tus*, latin, » dit quelque part M. Henri Daussy, devient en

(1) Bien que le nom d'Adrien, martyr de Nicomédie, ne figure ni dans le calendrier, ni dans la topographie hagiographique de l'abbé Corblet, ce saint était très populaire en Picardie dès le XIIe siècle. Un bas-relief en pierre le représente dans la maison dite des vicaires, sise à Amiens, rue Saint-Leu, n° 47. Il est debout, en costume de gentilhomme du début du XVIe siècle, bonnet à panache, tassette à la ceinture, la main droite posée sur la garde d'une longue épée. Du même côté, un lion est couché à ses pieds, de l'autre une enclume. Ce sont là les caractéristiques ordinaires de saint Adrien. — Corblet (Hag. t. IV, p. 129) n'a pas mentionné ce bas-relief.

— *Zélande* (terre de la mer) : « Province de la Hollande au S.-O., se composant d'îles ; pays bien cultivé ; sol très fertile en céréales, légumes, pommes de terre... » Dict. Dezobry, v° Zélande.

(2) En 1633, Jean Hemart et sa femme Marie de Hollandes (sic) donnent la table de l'autel de saint Sébastien, à la Cathédrale d'Amiens (E. Soyez, chapelle et confrérie Saint-Sébastien, Amiens, Yvert et Tellier, 1901, p. 66).

« allemand *Gard-en*, et en français *Jard-in* ; ce « qui montre que nos hortillonnages ne sont, en « réalité, autre chose que des *Jard-inages*, de « même que les *Hard-ines* des environs de « Péronne » (1).

Après ces considérations générales dont la seule hypothèse fait trop souvent le fond, nous abordons l'inventaire d'Adrien de Zélandres, où tous les objets mobiliers ont pu être identifiés.

Ce genre de travail n'a rien de bien séduisant, et il faut savoir quelque gré à ceux qui s'y livrent de courir le risque d'être mis dans la catégorie des « grands compositeurs de riens, pesant « très gravement des œufs de mouche dans des « balances de toile d'araignée » (2).

---

(1) Mém. Acad. Amiens, 1881, 3e série, p. 246 et ss.
(2) Voltaire, Lettre à Trublet du 27 avril 1761.

INVENTAIRE [1]

APRÈS DÉCÈS

de Adrien de ZÉLANDRES

EN DATE A AMIENS

DES 17 ET 18 FÉVRIER 1517

---

1. Inventaire faicte le XVIIeme jour de Frévier V^{c} XVII par Robert Bourse, sergent etc, des biens meubles demourez aprés le decez et trespas Adrien de Zélandres trouvez en une maison, séant au lieu que on dict le *pont à cacque* hors de cestedicte ville, ou ledict feu est allé de vie à trespas et ce a la requeste de Jean Le Leu et Rasse Jacob, exécutairs du testament d'icellui deffunct, à ce faire appellé Pierre Crepel priseur etc, Delaquelle etc.

Et primes.

	L.	S.	D.
2. *Trouvé en la cuisine de ladite maison ce qui s'ensuit*			
3. Item une cramelie, ung gril viel et usé, une lampe à une aussette, prisiez ensemble . . .	»	»	27

(1) Le lecteur trouvera au chapitre suivant les notes explicatives des différents articles intéressants du présent inventaire. — Pour la facilité des recherches nous avons numéroté les articles, et substitué les chiffres arabes aux chiffres romains des estimations

	L.	S	D
4. Item une cayelle à dos, une table à quatre piedz, une vieille selle et une petite planche, prisiez ensemble	»	»	18
5. Item ung garlet et coeuvrech, un tracoirs et ung rondeau, prisiez ensemble	»	»	20
6. Item une lanterne de corne et de bos, une lampe, une ratière prisiez ensemble	»	»	8
7. Item une méquyne de fer, une fer à wauffre, prisiez ensemble.	»	»	6
8. Item une mays, prisiée . . .	»	»	6
9. Item ung sestier et demy de ferine et sestier et demy de reflés avec deux sacqs ou est ladite ferine, prisiez ensemble . . .	»	»	8
10. *Trouvé en ung vieil coffre de bos de quesne ouvré par devant a deux serrures ce qui s'ensuit.*			
11. Primes XIII livres de fille tant de canvre que d'estouppes au prix de la livre VII deniers sont.	»	8	7
12. Item livre et demye de fille de canvre, prisiée	»	»	20
13 Item ung petit sacq de plume neufve, prisiée	»	»	8
14. Ledict coffre ou lesdits biens ont esté prins et remis, prisié	»	7	»

	l.	s.	d.
15. Item une nappe de canvre de trois aulnes et demye à ouvrage d'encapelure non prisiée pour ce que Jacqueron d'Orgère a déclairié à elle appartenir . .	»	»	»
16. Item ung lincheulx d'estouppes viel et usé, prisié.	»	2	»
17. Item une chemise de canvre à usage d'homme, prisié . . .	»	2	»
18. Item une nappe de canvre à panche de vacque de deux aulnes de long, vieille et usée, prisiée	»	»	12
19. Item ung viel lincheulx d'estouppe, prisié	»	3	»
20. Item ung lincheulx de deux lez vielz et usé, prisié . . .	»	4	»
21. Item ung lincheul de canvre de deux lez, prisié	»	4	»
22. Item ung aultre lincheul de canvre, prisié	»	5	»
23. Item une serviette, une paire de torcque house (1) de toille avec quatres pièces de touillions, prisiez ensemble . . .	»	»	27
24. Item une pallette de fer, ung soufflet, une petite aissielle, deux palles à four, prisiez ensemble.	»	»	18

(1) *Torquehouse*, dans l'inventaire de M. G. Durand.

	L.	S.	D.
25. Item trois petites sellettes à quatre piedz avecq IX petis caserez, prisiez ensemble . . .	»	2	»
26. *Trouvé en une petite chambrette estant auprez de ladite cuisine ce qui s'ensuit.*			
27. Item ung lict de Flandres de sept quartiers avec ung traversain que l'on dit appartenir à une nommée Thoinette demeurant en ladicte maison, pour ce non prisié	»	»	»
28. Item une aultre viel lict, viel et rapièché avec ses deux oreillers garny de plume, prisiez ensemble	»	26	»
29. Item unes courtines vielles et usées avec une petite sellette, une treuelle, une cugnie et plusieurs aultres pièces de fer, prisiez ensemble	»	4	»
30. Item une couche de bois de quesne, garnye d'aissielles, prisiée	»	»	12
31. Item deux lincheulx d'estouppe avec ung viel hocqueton de drap thané, viel, usé et troué en plusieurs lieux avec une petite robe de drap noir vielle, usée et rapièchée en plusieurs lieux, prisiez ensemble . . .	»	12	»

	L.	S.	D.
32. Item deux vielz lincheux d'estouppe de deux lez, prisiez ensemble	»	7	»
33. *Trouvé en une chambre estant sur la court de ladite maison ce qui s'ensuit.*			
34. *Primes trouvé en une huche de bois de quesne ouvrée de devant ce qui s'ensuit.*			
35. Item une robe sengle de drap noir à usage d'homme vielle et usée, prisiée	»	20	»
36. Item une vielle serrure de boys avec une clef et plusieurs aultres pièces de toullons, prisiez ensemble	»	2	»
37 Item ladite huche vielle ou lesdits biens ont esté prins et remis, prisiée	»	10	»
38. Item ung pannier d'ozière couvert, prisiée	»	»	3
39. *Trouvé en une aultre petit coffre de blancq bos ce qui s'ensuit.*			
40. Primes une paire de lincheulx d'estouppe, prisiée	»	7	»
41. Item une chemise de toille de lin vielle et usée avec une petite boyte, prisée ensemble .	»	8	»

	L.	S.	D.
42. Item ledict coffre ou lesdictz biens ont esté prins et remis, prisié	»	6	»
43. Item deux tamis, ung bacquet à faire tartres, ung deswidoir, deux vielles vergues à nestoier habitz, une malette, une balanche, ung willebrequin, deux deswidoirs, prisiez ensemble.	»	2	6
44. Item une vielle eschielle, deux cheraines à batre bures, une vielle escame à quatre piedz avec une table à deux aissielles, une vielle planche de bois de quesne, une paille et deux louchetz, prisiez ensemble .	»	4	»
45. Item ung hauyau, ung louchez, prisiez ensemble . . .	»	2	»
46. Item trois platz de terre, ung reschoffoir, sept potz, un gresset le tout de terre, prisiez ensemble	»	»	15
47. Item deux douzaines de trenchoirs, ung viel plat, cinq aissielles le tout de bois servans à mectre les pièces dessus dictz, prisiez ensemble	»	»	15
48. Item ung seau de bois de quesne à trois cercles de fer, prisié	»	2	»

	L.	S.	D.
49. *Caudrelas.*			
50. Primes cinq cauderons tant grans que petis, une payelle, pesans ensemble XX l. au prix de XVIII d. le livre. . . .	»	30	6
51. Item trois payelles de fer deux grandes et une petite vielles et rapiéchées, prisiez ensemble .	»	5	»
52. Item six candeliers, prisiez ensemble	»	7	»
53. *Estaing.*			
54. Ung grand plat, deux petis platz et deux gatelettes pesans ensemble VIII l. au pris de III s. la livre sont	»	25	6
55. *Tierchain.*			
56. Ung pot de pot, ung pot de lot et demy, ung demy lot, une pinte, ung plat et quatre gatelettes pesans ensemble XXI l. au pris de II s. la livre sont .	»	43	»
57. Item deux salières de tierchain, prisiez ensemble	»	»	6
58. Item une livre et demye livre à peser, prisié	»	»	7
59. *Trouvé en une petite chambre estant auprez de lad. chambre.*			
60. Primes une couchette, deux lietz vielz et usez l'un garny de			

		L.	S.	D.
	plume et l'autre non, avec deux traversains garniz de plume aussy vielz usez et trouez, prisiez ensemble	»	26	»
61.	Item deux lincheulx l'un d'estouppe et l'autre de canvre avec une estendelle, ung sac et ung cendrier, prisié ensemble . .	»	8	»
62.	*Trouvé au grenier de ladite maison ce qui s'ensuit*			
63.	Primes deux fourquiers l'un à deux dens et l'autre a trois, deux fourques, une vielle bride, une herse, trois rateaulx et ung batoir à batre burre, le tout prisié ensemble	»	8	»
64.	Item treize aissielles vielles avec sept petits soleaux, prisiez ensemble (1)	»	12	»
65.	Item un viel pourpoint de toille fourré d'aigneaulx blancs, une vieille paire de chausses à usage d'homme, ung viel bonnet et ung viel chappeau, prisiez ensemble	»	7	»
66.	*Trouvé en une estable tenant à lad. maison* deux jumens et			

(1) X sous dans l'inventaire de M. G. Durand.

	L.	S.	D.
deux petis poulains, prisiez ensemble	8	»	»
Du XIXeme jour de Frévier (1)			
67. *Trouvé en la court d'icelle maison* ung bleneau, une carette, ung binot, deux herches, une grande et une petite, prisiez ensemble	»	60	»
68. Item XIII pièces de boys appellées merrien tant neufves que vielles avec ung viel binot et ung hangart à IX fourquettes, deux vielz bers à fiens avec une vielle chevrière (2), le tout prisiez ensemble.	»	12	»
69. Item une haudrage, une grippe avec une roue (3) et ung essieu, prisiez ensemble	»	6	»
70. Item ung auge, ung traversier et ung escameau avec une pièce de bois servant au pont de lad. maison, prisiez ensemble . .	»	»	18
71. Item six oyes avec six poulles prisiez ensemble	»	20	»

(1) Erreur de M. G. Bondon. Il faut lire XVIIIe et non XIXe.
(2) *Chièvre* (chièvre) dans l'inventaire de M. G. Durand.
(3) M. G. Durand a lu *keue* (probablement une keue) et fait suivre ce mot d'un point d'interrogation. Sa lecture nous paraît la meilleure.

	L.	S.	D.
72. *Trouvé en une estable séant auprez de ladite maison ce qui s'ensuit.*			
73. Primes trois vacques et ung petit bovelet, et ung josne veau, prisiez ensemble . . .	12	»	»
74. Item trois cuviers, deux garletz avec deux ponchons et deux coquets et ung demy, ung vent viel, une petite pièche de relle, prisiez ensemble	»	5	»
75. *Trouvé en une petite despence tenant à ladite estable.*			
76. Primes une escame de bois avec une aissielle, ung cuvier, ung demy cocquet avec deux vielles estendelles et vielles courtines, prisiez ensemble	»	4	»
77. *Trouvé au grenier estant sur ladite estable.*			
78. Primes ung sestier de fève, prisiez	»	12	»
79. Item IIII sestiers d'avoine à II s. le sestier	»	8	»
80. Item ung sestier de mestillon, prisié.	»	4	»
81. It. ung pot de cuivre viel prisié.	»	4	»
82. Item ung rouet, plusieurs cardons et autres pièces de fer,			

	L.	S.	D.
ung bacquet, ung cuvier baignoir (1), prisiez ensemble . .	»	3	»
83. Item trois vielz caines, une corbelle de vennier, trois caserez, prisiez	»	»	10
84. Item ung mofflet de fain estant en ung pré séant auprez de ladite maison, prisée. . . .	»	10	»
85. *Trouvé en une grange séant auprez du pont et au bout dudit pré ce qui s'ensuit.*			
86. Item demy cent de feurre d'avoine, prisié	»	16	»
87. Item ung quarteron de warach de vesche, prisié	»	4	»
88. Item XXIIII sestiers d'avoine à II s. le sestier sont	»	48	»
89. Item demy cent de feurre	»	8	»
90. *Trouvé en une autre grange jougnant à ladite maison ce qui s'ensuit.*			
91. Primes deux cuviers, l'un à vendenge et l'autre à buée et ung cuvatre, prisiez ensemble.	»	4	»
92. Item cent et demy de gerbes de lenthille, prisié	»	60	»

(1) *Cuvier bagnoir*, dans l'inventaire de M. G. Durand.

	L.	S.	D
93. Item deux cens de garbes, prisié ensemble	»	48	»
94. Item deux cens garbes de feurre d'avoine tant batue que a batre, prisié.	»	60	»
95. Item XXII sestiers de bled ou environ a IIII s. le sestier sont.	»	48	»
96. Item X sestiers d'avoine à II s. le sestier sont	»	20	»
97. Item une vieille eschielle avec ung vent neuf, prisié ensemble.	»	2	»
98 *Trouvé en une maison appartenant a Jehan Jacob seant aud. lieu du pont à vacque auprez de la maison ou ledit deffunct est allé de vie a trespas les biens transportez de ladite maison ou ledit deffunct estoit demourant, par Jacqueron Dinjon relaissée dudit feu.*			
99. Primes ung coteron de drap rouge double (1), de doublure blanche, prisié.	»	30	»
100. Item ung aultre coteron de drap thané double de diverse doublure, prisié	»	30	»
101. Item ung aultre coteron de			

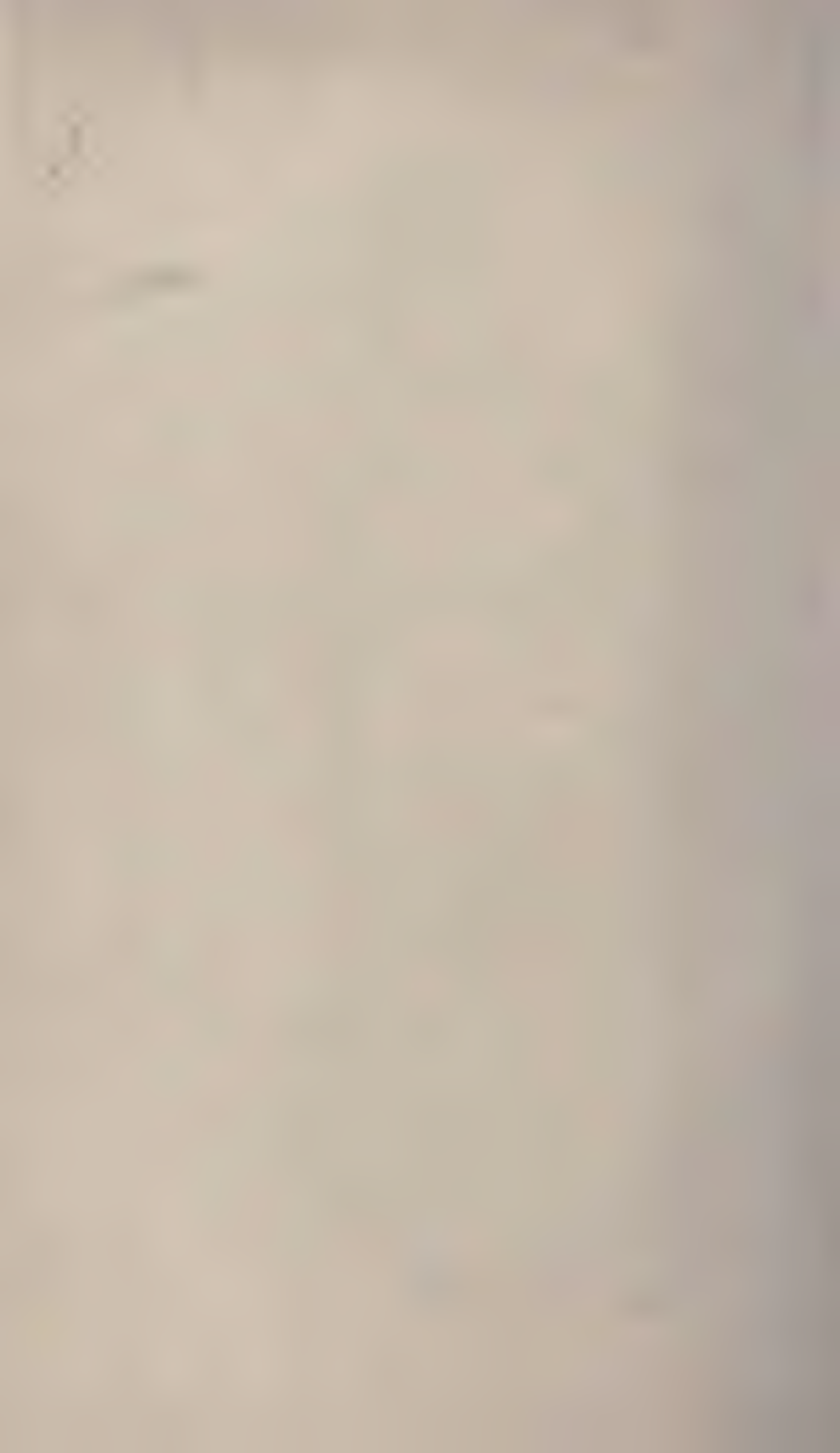
(1) *Doublé*, dans l'inventaire de M. G. Durand, nos 99 à 102.

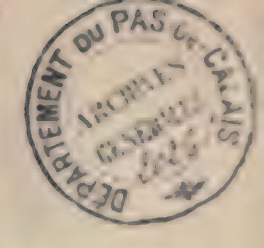
	L.	S.	D.
brun thané viel et usé double de doublure blanche, prisiée .	»	20	»
102. Item une robe à usage de femme de drap noir double de sarge, prisié	»	40	»
103. Item une aultre robe de drap savyne doublée de sarge, prisié.	»	34	»
104. Item un lict de Flandres de deux aulnes, ung traversain le tout garny de plume pesans ensemble XXX l., prisié . . .	»	50	»
105. *Trouvé en une maison ou demeure ledict Rasse Jacob séant en cette ville d'Amiens en la rue de l'Aventure.*			
106. Une chainture garnye d'argent le tissu de soye, une bourse de drap noir à... XVI (1) clocquettes d'argent et ung baudray de velours noyr à boucle et morgeant d'argent, prisiez ensemble	10	»	»

Inventaire des biens Adrien de Zélandres.

Montant de la prisée. . 83 L. 6 S. 11 D.

(1) M. G. Durand a laissé ce chiffre en blanc. M. G. Boucher avait fait d'abord suivre les mots « de drap noir à » de points et du mot effacé, puis a écrit au-dessus le nombre XVI.





NOTES EXPLICATIVES

DES DIFFÉRENTS ARTICLES DE L'INVENTAIRE (1)

1. — Sur les vieux *inventaires à Amiens*, voir les observations générales, inv. Louvegny, p. 97.

— Sur le genre féminin du mot inventaire, voir même inv. p. 101 et la note.

— *Frévier* pour février, métathèse très fréquente en picard. Cf. *Drière*, derrière ; *Frémer*, fermer ; *Frainne*, farine ; *Fromie* et *Freinmion*, fourmi ; etc. A la porte latérale de l'église de Camon-lès-Amiens, est une inscription rappelant le débordement de la Somme en *Frévier* 1633. (Voir notre préface de « *Chés Hortillonnages* » d'Ed. David, p. XVI ; Amiens, Impr. Pic. 1900.) La forme *Féuvrier* est aussi employée.

— « *Décez et trespas* » ; heureuse gradation. Le décès (de *de* et de *cedere*) n'est que la cessation de la vie, synonyme de mort, en terme de jurisprudence, tandis que le trespas, (de *très*, au delà, et *pas*, (passage, d'où Pas-de-Calais,)) mot devenu poétique au grand siècle, implique l'idée de passage d'une vie à une autre, celle de l'au delà.

(1) Le présent travail a été présenté à la séance ordinaire des Antiq. de Picardie, le 14 avril 1908. Depuis, à la séance solennelle du 20 décembre 1911, nous avons fait une lecture sur « *Une Cuisine Amiénoise au* XVI*e siècle* », parue dans le Bull. trim. Soc. Antiq. Pic. 1911, p. 252 à 307. Nous y renvoyons le lecteur, sous la référence : *Cuis. Am.*, p...

— Dans la vieille église de Davenescourt (Somme), se lisait autrefois l'inscription suivante :

> *Cy devant gist et repose le corps de Martin Leclin*
> *Lame duquel trespassa le VIIe jour d'aoust mil V^c IIII*

Goze a relevé avec très juste raison, ce que « l'expression *trespassa* a d'étrange, quand elle « se rapporte à l'âme, en faisant observer que, « au XVIe siècle, ce mot avait le sens du latin « *transivit* ». (*Pic. histor. et monum.* t. II, p. 35).

— Sur le *Pont-à-Vacques*. V. Introd. p. 5.

— Sur les *exécuteurs testamentaires*, les *priseurs*, et les *sergents à mache*. V. inv. Louv. p. 97 et, *eod. loc.* notes p. 101 et 102.

2. — *Cuisine*. Dans les anciennes habitations rurales en Picardie, la cuisine était la pièce principale. (1) C'est là que se préparaient et se mangeaient les aliments, là qu'était le four. Sur elle donnaient directement, comme cela se rencontre dans notre espèce, des chambres, une *dépense* (office) et parfois même une étable.

3. — *Cramelie*, crémaillère de foyer. V. inv. Louv. n° 306 et Cuis. Am., p. 253, 262 et 263.

— *Gril*, ustensile de cuisine servant à rôtir les viandes et les poissons. Il est fort ancien : le martyre de St Laurent en fait foi. Dans Rabelais est représenté Lucullus *grilloîier*. Comme dans *fusil*, et bien d'autres mots, la lettre finale ne se faisait pas ordinairement sentir. Ex. : « Apporté-

(1) Oct. Thorel, *Cuis. Am.*, p. 246, à 249.

« moi ce gril qui est la bas ? — L'apprenti pen-
« sait qu'on demandait le drap gris qui estoit « resté au manteau. La faute vint que l'ap- « prenti avait toujours entendu dire *grille*, fé- « minin, et non pas *gris* ». Desportes, conte XLVIII. V. Cuis. Am. p. 159 et suiv. et les figures.

— *Lampe*. Il s'agit ici vraisemblablement de la lampe à l'huile, dont il sera parlé ci-après au mot *aussette*, lampe de fer ou de laiton, dans laquelle l'on brulait de l'huile du pays, c'est-à-dire de colza, d'œillette ou de lin et même de la graisse. La mèche n'en était pas alors de coton, très rare et par conséquent très cher, mais de chanvre ou de lin. V. Cuis. Am., p. 301.

— *Aussette*. A Estrées-Wamin (canton d'Avesnes-le-Comte, P.-d.-C.), on dit « *ch' l'heuchette* » pour désigner la crémaillère en bois qui soutient la lampe. — Peut-être cette *aussette* est-elle le pied, la hausse, d'une lampe portative ? V. Cuis. Am., p. 301, en note.

Il ne faut pas confondre l'*aussette* avec l'*ansette*, relevée dans Jouancoux, v° *hansette*. « Une « cramelye à 3 branchons, deux grils, deux paires « de hansettes » Amiens, Inv. 1598. — Hansette est dans cette citation pour *ansette*, petite anse. « Une cassolette en matière de chaudron avec sa « ancette ». Inv. de Marguerite d'Autriche, 1524, dans Hav. — L'*esconce*, la lanterne à main des rébus pic. p. 72 est aussi munie d'une ansette — Enfin dans Roq., v° Ansette, on lit : « Ansette,

« poignée de fer servant à prendre le pot au feu ; « Je donne à ma fille Eléonore un pot de lot, ung « demy lot, une pinte au vin, le tout d'estain, « des tenelles (tenailles, pincettes), des *ansettes*, « un cuisoir de pommes, une lampe à l'huile et « une meschine de fer ». Test du 23 juillet 1587.

4. — *Cayelle à dos*, primitivement *caiëre* (du lat. *cathedra*) à dos, et nommé parfois aussi *cados* (contraction de caiëre à dos) ; fauteuil léger, en merisier, en frêne ou en noyer, avec dos et bras en bois, foncé de paille. « Deux « caielles à fon de fourre ». Inv. Amiens, 1558.

Ces fauteuils étaient ouvrages de *caielliers* ou *frestelliers*, tandis que les chaises à dos de chêne, et puis de noyer (n° 403 inv. Louv.), sortaient des mains des *huchiers*. La rue des Trois Sausserons à Amiens s'appelait autrefois rue des Frestelliers.

— *Table à quatre piedz*. Ce doit être une table rectangulaire fixe, lourde, occupant le milieu de la cuisine où viennent s'asseoir, à l'heure des repas, les maîtres et les domestiques. V. n° 44.

— *Vieille Selle*, vieux siège en bois. V. n° 25. *Adde* : « Dans la Flandre Française, *graind* « *sieille*, *porter à graind sieille*. Deux enfants « se donnent la main de manière à former un « siège à un troisième qui s'y place. Ceux-ci le « promènent par les rues du pays en chantant :

> *A graind sieille,*
> *Tout le long du ciel,*
> *Tout le long du paradis,*
> *Saute petite* [illegible]

(Vermesse, [illegible] v° graind-graindé selle.)

Nous devons signaler que l'expression : *porter quelqu'un à grand'selle*, est encore en usage dans les environs d'Hornoy, de Poix, d'Oisemont et de Liomer, communes de la Somme.

— *Petite planche*. Pour être inventoriée, cette planche ne doit pas être une simple planche scellée dans le mur. Ne serait-elle pas, dans la cuisine surtout, celle qui a donné naissance au dicton si connu : « *Avoir du pain sur la planche* », appliqué à un homme ayant une certaine aisance. Cette planche était suspendue au plafond par quatre tiges de fer, pour mettre le pain hors de l'atteinte des souris et des rats : on la retrouve encore dans nos casernes actuelles.

Plus vraisemblablement ici, cette petite planche pourrait bien être « *el' planquette* », en forme de segment de cercle, qu'on pose sur la seille ou garlet du n° 5, pour soutenir le *pot à boire* en étain, dit *Pot de St Omer*. (V. Cuis. Am., p. 283.)

5. — *Garlet*, tonneau. On trouve en effet dans Duc. *garleto, mensura vinaria*, et dans God. *v° Garle* : « vide d'un tonneau. Si ne peuvent « iceux taverniers tirer de leur vin sans grâce « plus de quatre paux, paux de garle » (Prévôté de Beauquesne ; Cout. loc. du baill. d'Amiens ; Bouthors, II, 318). — Cf. au surplus *infra* n° 74.

— *Couverch*, pour *couverchel*, *couvercheu*, couvercle, de *coopercellum*, dim. de *cooperculum*. « Un vaissel d'or de VIII carres à quatre pietz avec « le couverchel tout d'or, donné et offert à l'hon-

« neur de Dieu et de Monsr S. Jeh. Baptiste, par « defunct de bonne mémoire, le Roy Louis XIme « de ce nom. ». (Inv. Cath. Amiens, 1535).

Ainsi il s'agit ici d'un tonneau défoncé par le haut, coiffé d'un couvercle en bois, remplissant vraisemblablement le rôle de nos *seilles* (grands seaux à eau) actuelles. (Inv. de Louv. n° 335).

Gn'a pas d' pot tout qui n' trouve sin couvercle.

(Crinon. Sat. VII sur le luxe.)

— *Traçoir*, d'après la Mais. Rust. « Outil de fer « pointu emmanché d'un manche de quatre à « cinq pieds de longueur, dont on se sert pour « tracer les compartiments, c'est-à-dire les sé- « parations des parterres des jardins ».

— *Rondeau*. Le rondeau, d'après Duc., est une grosse pièce de bois pour casser les *bloches* ou mottes de terre, (du bas latin *Rondellum*) ; d'après Roq., un rouleau à briser les mottes de terre ; d'après la Maison Rust. le rondeau est le cylindre servant à unir et à affermir les allées, après que la charrue ou le rateau y a passé.

Ce n° 5 doit viser un rouleau, non à cheval, mais à main, semblable à celui de nos hortillons d'aujourd'hui et de petites dimensions, puisqu'il est dans la cuisine, à l'inverse du gros billot monté sur deux axes, lequel est dans la cour.

Le rouleau s'appelait aussi *Ploutroir*. Ex. : « Une « herche, un *ploutroir tournant*. » (Inv. à Pierregot près Amiens, 1718). Jouanc. v° Herse ;

Ch'est dur l'e-b'songn' su' ch terroir ;
O s' bat avu s'n héritage.
Qui réclamm' soit l' rabourage,
Soit l' binot, l'herche ou l' ploutroir.

(De Guy. Atriaq. v° Ploutroir, p. 63.)

Dans Ducange, « *Ploutroer*, ploutroir, rouleau « pour briser les mottes de terre ; Gl. *Plaus-* « *trum* » — Cf. *Plot*, (du bas latin *Ploda*.), vieille expression désignant le billot, pièce de bois, tirée d'un gros tronc d'arbre, sur lequel le bourreau décapitait les condamnés à mort.

6. — *Lanterne de corne et de bois.* « A Toussaint « Cauvin, merchier pour corne à faire une lan- « terne, qui esclaire par bas a la maison des « cloquiers » (Cptes. de la ville d'Amiens, 1401 ; Hav. v° Corne, (compte qui n'est pas repris dans l'inventaire de nos archives communales)).

Havart, *eod. v°*, relève dans l'invent. de messire Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly, en 1613, « quatre lanternes de bois garnies de corne ».

Cette lanterne était vraisemblement une lanterne d'écurie, comme il en existe encore de nos jours, mais où le bois est remplacé par le fer blanc. Cependant le *blanc-fer* était, depuis longtemps, en usage a Amiens ; déjà, en 1431, on en faisait notamment des entonnoirs (1).

— *Lampe*. Cette lampe ne devait pas être la lampe du n° 2, ni le craisset du n° 46. La lampe

(1) Oct. Thorel, *L'Equip. d'un pelerin picard à St Jacq. de Compost.* Tirage à part, Yvert et Tellier, 1900, p. 39.

toute en cuivre se composait d'un récipient à bec surmonté d'une petite coupole soutenue par quatre montants. Au dessous du récipient était un godet destiné à recevoir l'huile dégoutant du bec. Le crachet est en fer, sans la coupole, ni le godet dit *sognon* (1) ; son récipient est en terre cuite. Il n'a qu'une seule branche courbe de suspension. Cependant Jouancoux cite, v° Crasset, un inventaire à Mirvault, de 1599, où on trouve : « Item un graisset ou lampe, VI deniers ».

— *Ratière*. *Ap*. Duc. *Ratier* de *Raterium* ; *ap*. Roq. *Ratouère*, *ratoire*, souricière, piège à rats.

La première forme de ce mot était *ratoire*. Les fripiers vendaient les *ratoires à sorts* ; c'est au XVI[e] siècle que la forme ratière fut définitivement adoptée. La vieille ratière était une cage en bois avec un fléau portant d'un côté une porte lourde à bascule et de l'autre un fil de fer à déclanchement et garni d'un appât de lard ou de fromage. Autres formes : *Chorquette*, *surquette*, dans Jouanc. v° *Chorquet* ; *churquettes*, souricière, dans Crinon, Sat. XVII, les *partages anticipés*. — Dans l'inventaire de Jean Guillot, 1518, on « relève : deux petites ratières prisées ensemble « VI den. » (Arch. mun. F. F. 161, liasse).

7. — *Méquine*, *méquinne*, (pron. méquainne) *méquingne*, *méchine*, *meschinette*, etc. Terme picard, observe Havard. (V. Cuis. Am. p. 254.)

(1) V. Cuis. Am., p. 301, en note

La méquine ou *servante* est un support circulaire en fer sur lequel on place la poële dans les cheminées de cuisine. Mais, quand elle est munie d'une anse et suspendue à la crémaillère, elle porte les *cast roles*, les *couets* en terre, etc.

Su' ch' fond noir e-d' suie
Du tout chaq' foyer
Pend, à l' cramillie,
Ein trepied rouillé.

Ch'est l'tiot' méquinette
Qu'all' sert, sans répit,
Sans janmois connatte
Ein monmènt d' dépit.

(De Guy, Atrinq. L' méquinette, p. 66.)

Havard et Jouancoux donnent de nombreuses et fort anciennes citations où le mot méquine est synonyme de servante, de jeune fille ; mot d'origine néerlandaise, dérivé de *maeghd*, jeune fille, et du suffixe diminutif *ken* ; *madchen*, petite fille, bonne, en allemand. Le peuple, dont le langage est plein de métaphores, a ici appliqué le nom de l'ouvrier à l'outil remplissant ses services.

« Une *servante* ou méquinette de cuisine ». (Descr. mob. à Montigny-les-Amiens, 1851, dans Jouanc.) — Puis la *servante* est devenue un guéridon de salle à manger dont la table était percée de trous ronds recevant les bouteilles.

Cf. l'*ancelle* (du lat. *ancilla*, servante), désignant la pièce du métier de tisserand sur laquelle s'enroule la chaîne ; le *valet* du menuisier ; son

sergent, très improprement appelé aujourd'hui serre-joints (Littré) ; la *gouge* du sculpteur, mot venu, suivant Jouane, de *gougeard*, domestique de ferme ; le *cochet*, râteau à dents de bois, *cocez*, *ap*. Duc, et « qui, peut-être, vient de l'anglais *coker*, ouvrier », d'après Jouancoux, et enfin le *page*, cordon armé d'une agrafe destinée à relever le bas des robes ; or, remarque Littré, *page*, à l'origine, avait le sens de domestique, et a encore celui de manœuvre chez les tuiliers.

— *Fer à wauffres*, fer à gaufres, terme très ancien : citation de 1335 et 1401 dans Havart ; voir également Littré, v° Gaufre. Le W a ici remplacé le G., suivant une coutume picarde ; ex. : *warder*, pour garder, *wastiaux*, pour gateaux (XIV° siècle, Liv. des mestiers, p. 16), etc. — Les gaufriers étaient parfois très ouvragés, voir Hav. v° Fer et Gaufriers. (Voir Bull. Ant. Pic. ; Cuis. Am., p. 265.) — Le langage courant a conservé le fer (du relieur), le fer à repasser, à plisser, à friser, etc.

8 — *Mays*, pétrin. Il est peu de meubles dont l'orthographe présente autant de variantes, *mait*, *maith*, *maix*, *maye*, *mayt*, *mé*, *maie*, *mé*, *met*, *meet*... *à faire paste*, *moie*, etc... *lemais*, *lemetz*, ***lemoe***, ***lemoy***, **etc.**

La plus ancienne forme paraît être *met*. « Il « en fera raser toute plaine une met. » (Alexandra, XII° siècle, dans Jouancoux, v° Met). — Suivant une citation de Godefroy, au XIII° siècle, à Cambrai, on disait : *pain de met*, pour pain de ménages. « La (mon nez) s'élevoit et croissoit comme

« la paste dedans la *mect* ». (Rab. Garg. I, 40).

Etymologie selon Littré : maie, du lat. *mactra*, venu du grec *mattein* pétrir. Jouancoux fait dériver ce mot de *magida*, pétrin, dans Varron, par la chute du G et du D ».

La maie se faisait en bois divers et même en pierre. V. Reb. pic. p. 93. De nos jours elle a la forme d'un tronc de pyramide ou d'un tas de cailloux retourné ; elle fait corps avec les pieds et est en *blanc-bos*, bois blanc, c'est-à-dire en *blanc* de pays. Après l'usage, on la recouvre d'une tablette plate. Les plus vieilles, toujours en bois, affectent la forme d'un cylindre horizontal coupé en son milieu et fermé aux deux extrémités par deux demi-cercles ou douves.

9. — *Sestier*, *septier*, sétier, mesure aux grains. — « La mesure de notre ville, dite mesure du « Vidame était le *Sétier*. Il se divisait en quatre « *piquets*. Six setiers formant le *sac* ou la *somme* « et 18 sétiers le *muid*. Le setier au blé est re- « présenté aujourd'hui par 35 lit. 28 c., et le « piquet par 8 lit. 82 c., le setier à l'avoine par « 50 lit. 98 c. Le setier de froment pesait 50 li- « vres, et celui d'avoine 30 ». La mesure du Chapitre d'Amiens était plus forte d'un douzième. On la nommait la *grande mesure*. (Darsy, Bénéf. de l'Eglise d'Amiens, t. II, p. 393).

« Avant la Révolution, on se servait de deux « sestiers. Celui pour le blé pur, le blé mélangé « et le seigle, était le *sestier au bled* ; l'autre,

« pour les grains se semant en mars, comme « avoine, pamelle, pois, fèves..., était le *sestier* « *au Mars*. Le premier contenait 34 lit. 64 c., et « le deuxième 50 lit. 25 c. ». (Gaud. p. 20 et 21).

— *Ferine*, farine, (du latin *farina*), *frine*, *frainne* en picard. — *Ferine*, *fraine*, Hippeau, dict. lang. franç. aux XIIe et XIIIe s. — Dans Duc. *Férinage*, droit de mouture ; Gloss. *Farinagium*.

> *Or avint un jor* (jour) *aissi* (ainsi)
> *Que tot* (tout) *lor* (leur) *vivre lor failli*
> *Fors qu'un poi* (peu) *de férine avoient*
> *Dont un sol pain faire pooient*
>
> (Li Chastoiement, XIIIe siècle.)

Cf. « Ung sacq auquel a esté treuvé un septier « de farainne, prisié XVI sols ». Inv. Amiens, 1576, dans Jouanc. vo Frainne.

— *Refles*, *reflet*, *rebulet* dans l'Artois ; *grieu*, en picard moderne, recoupes en français, mélange de farine et de son, autrement dit farine dont on a ôté la fleur et qui est très employée pour la nourriture des veaux et des oies. V. no 71.

— *Sacqs*, sacs en toile. La forme *sacq* est fort ancienne ; dérivés : *sacquage*, droits sur les denrées en sac ; *sacquelet*, petit sac, mot encore usité chez nous ; *sacquier*, porte-sac. — Les sacs ne servaient pas alors seulement à renfermer du grain, etc. Il y en avait aussi qui étaient destinés à mettre et conserver le pain au frais.

10. — Aux époques troublées du Moyen-Age, le mobilier était essentiellement nomade. On ne

connaissait guère les armoires fixes, attachées à l'immeuble de nos maisons modernes ; d'où les coffres, les bahuts portatifs, les huches, etc.... ayant des poignées sur leurs petits côtés.

— *Coffre de chêne ouvré par devant à deux serrures.* Ce coffre avait avec la huche du n° 34 une singulière ressemblance extérieure ; mais il était destiné surtout à renfermer des effets, habits, linges et hardes d'une certaine valeur.

> *Coffre où sont mis les parements,*
> *Les atours et les vestements.*
>
> (G. Corozet, Blason du Coffre 1539.)

Ce meuble de chambre, *ouvré*, c'est-à-dire sculpté par devant, était quelquefois ferré, pour offrir plus de sécurité. Ex. : au XIVe siècle « Dû à » de Richebourt, chauderonnier, pour un long « coffre de bois ferré par devant, tout au long » et par dehors... ». De Laborde, Émaux, p. 202.

— *Serrure.* Si le ferrage était œuvre de chaudronnier, on verra, v° Huche, n° 34, que la serrure devait être faite et posée par le serrurier.

Signalons comme dérivant de coffre en picard : *coffin* et *coffinet*, étui d'abord à écus et ensuite à aiguilles et aussi corbeille. (V. Cuis. Am., p. 280).

11. — *Fille*, pour fil. Ex. : « Du fille reteur » (retors) à faire des quingnes (chaines) ». Inv. à Amiens, chez Nicolas Hesse, saieteur,(tisserand) 1598 — Dans God. Roq. et Duc, on trouve, antérieurement à 1517, les formes : *Filleresse*,

fillaresse, *fillandière* (fileuse) ; *fillachère*, (mercière) ; *fillatière*, (cordelière à nœuds) ; *fillanche*, (sorte de filet) ; *fillandrière*, (marchande de fil.)

— *Canvre*, V. n° 15.

— *Estouppes*. Etoupe, la partie grossière de la filasse de chanvre. Les draps tissés en *toile étouppière* étaient les plus communs de tous.

12. — V. n° 11.

13. — *Sacq*, sac en toile, plein de *plumes*, fournies par les *oyes* et *poulles* de la cour du n° 71.

14. — V. n° 10.

15. — *Nappe*. On sait que nos pères recouvraient la table d'une nappe dont les rebords pendants, servaient de serviettes aux convives. Ce fait explique pourquoi les serviettes ne figurent pas dans le mobilier, très complet et relativement riche de Louvegny. V. infra, n° 23, Louv. n° 371 et Cuis. Am., p. 290.

— *Cancre*, aujourd'hui *canve* en picard, du lat. *cannabis*, d'après Jouanc. ; de *canvum*, d'après Duc. — Jouanc., v° *Canve*, relève la forme *Cancre* en 1339, 1340 et 1401, et *Cancrier* en 1653.

— *Aune*. L'aune d'Amiens était de 1m188, pour la vente au détail et de 0m720 dans le commerce en gros (Gaud. p. 7 et 8). Mais on ne peut préciser avec certitude de laquelle de ces deux mesures de longueur il s'agit ici.

— *Ouvrage d'encapelure*. L'encapelure ne dérive pas du latin *caput*, tête ; d'où *encapelure*, coiffure, *enchapeler*, couvrir d'un chapeau (God.).

encaper, couvrir d'une cape (Duc), mot qui, en français moderne, a encore la forme contraire *décaper*, dans le langage des soudeurs et des étameurs.

La farce de Pathelin (1450 *circiter*) va, dans ses deux vers 887 et 888, éclairer cette question :

> *Bé dea ! que ma c... est pelouse.*
> *Elle semble une cate pelouse.*

Or nous signalions à M. Chevaldin, auteur des Jargons de la dite farce, l'opinion de Jouane : *capluse*, *caplure*, contraction de chatte pelouse (de *pilosus*, poilu) chenille. D'où ici : étoffe en chanvre et poilue. Cf. nos *peluches* en jute, en poil de chèvre ou en soie, de fabrication amiénoise.

Et ainsi l'ouvrage d'encapelure rentre dans la catégorie des *panches de vacque* ; V. la note sous le n° 189, inv. Louv. et *infra*, n° 18.

16. — *Lincheulx d'estouppe*, draps de lits en filasse de chanvre ; V. n° 11 et inv. Louv., n° 347.

17. — Si la chemise de lin était alors un objet de grand luxe, (Inv. Louv. n° 370) il n'en était pas à beaucoup près de même de celle en chanvre.

18. — *Nappes* V. n° 15. Nous avons consacré à la *Panche de vacque* toute une page, (Inv. Louv. n° 371 en note), à laquelle nous renvoyons le lecteur. — Cf. : robe *sengle* du n° 35 *infra*.

19. — V. n° 16. Nous trouvons le même drap en chanvre, mais neuf, et de deux lez, dans l'inventaire Louv., n° 347, prisé XII sols.

20. — V. n° 19 et les références.

21. — V. n° 19.

23 — *Serviette*. La nappe servait de serviettes, en 1517, surtout dans les ménages pauvres. (V. n° 15 et Cuis. Am., p. 290). La serviette dont il est ici question, n'était pas, à coup sûr, un linge de table, mais bien plutôt une *touaille* (du bas lat. *toacula*), linge pendu à un rouleau et qui sert encore de nos jours, dans les hotelleries et cafés à s'essuyer les mains. Cela est d'autant plus vraisemblable que les premières serviettes mentionnées par Havard avaient de 3 à 4 aunes de longueur, ce qui exclut toute idée de serviette de table. De plus, une seule de ces dernières n'aurait pas été inventoriée taxativement.

— *Paire de torquehouses de toille*. On lit dans Littré : *Torche*, en picard *torque* : « Selle bourrée en paille et recouverte de grosse toile qu'on met sur le dos des mules, des ânes et des chevaux », et *Housse* : « Couverture attachée à la selle et couvrant les parties postérieures et latérales du ventre du cheval ». Cf. : le *paigneau* actuel (de *pannellus* dim. de *pannus*, étoffe) du cheval *porteur* de gauche, sur lequel monte assis le charretier. V. Jouanc, v° Paigneau.

Le picard a accolé les deux mots pour n'en faire qu'un seul. La torque-house est toute en toile (à l'extérieur du moins) ; ajoutons que, dès le xve siècle, *housse* est synonyme de caparaçon.

M. G. Durand a lu *Tricquehouses*, qui, d'après God. étaient « de grands bas que l'on mettait en « voyageant avec des bottes ; bottines de drap,

« guêtres de toile, de drap, de grosse laine ou « de peau ». Étant donné le mot *paire* qui précède et la place occupée par ces tricquehouses, à côté d'articles en toile, nous estimons que la lecture de M. G. Durand doit être seule adoptée.

La forme *houseaux*, au sens de bottes, se trouve dans une vieille chanson populaire du xve siècle, que M. Gérusez signale en note de la fable de la Fontaine : *le Faucon et le Chapon* (Paris, Hachette, 1854, p. 207, L. VIII, fab. XXI). L'auteur se demande si Jean de Nivelle n'aurait pas été le précurseur de notre Cadet Roussel.

> *Hay avant (au secours!) Jehan de Nivelle ;*
> *Jehan de Nivelle a deux houseaux,*
> *Le Roy n'en a pas de si beaux,*
> *Mais il n'y a pas de semelle,*
> *Hay avant Jehan de Nivelle.*

— *Quatre pièces de touillions. Toullon*, dans Ducange : Torchon. C'est un diminutif mal orthographié de toaillons, toailles ou touailles ; le *toullon* le plus grossier est la *lavette* ou la *serpillère*, dans quelques localités picardes.

> *Encore vous fallent*
> *Nappes et touailles*
> *Et doubliers et escorcheuls* (tabliers en artésien)
>
> (M. Ec. Brug., xive siècle.)

24. — *Pallette, palete, palette*, (du lat. *pala*, pelle) petite pelle en forme de cuiller pointue, généralement en fer et servant à prendre de la braise ou de la tourbe allumée dans le foyer pour

allumer la pipe. A Amiens on la nomme parfois aussi *amiteuse*, (mot omis dans le Gloss. Jouanc.)

> *. Chell' bon' tiot' palette d' fer*
> *Quoi mént près de ch' fover, a s' moque*
> *De l' girouett' que l' bis' déhoque :*
> *Sen rengne i r'vient quand r'vient l'hiver.*
>
> (De Guy. Atrinq. L' palette, p. 58.)

« Item, en la petite salle à gauche, a esté treuvé « deux grans chenets de fer à pomme d'airin, la « *pallette*, la fourchette et les estenailles, aussy « à pomme d'airin. » (Inv. de Léonor de Pisseleu, Seigneur d'Heilly, 1614).

— *Soufflet*, *souflot* à Dijon, *soufloir* à Amiens (dans R. de Guy., *Chés douz' mois d' l'aunée*, *Janvier*), d'abord simple tube en métal, puis canon de fusil, encore usité en Picardie, il y a cinquante ans, et enfin le soufflet en accordeon.

> *Et sur son aistre* (âtre) *appartient*
> *Un bon fu de laingne* (bois, de lignum lat.)
> *De tourbes ou de carbon*
> *Et deux keminaus* (chenets)
> *Une estenaille* (tenailles, pincettes), *un greil*,
> *Un cracet à char* (crochet à chair à fumer), *un soufflet.* (1)
>
> (Le livre des mestiers.)

Les premiers soufflets à ailes, des musées du Louvre et de Cluny, remontent au XVIe siècle. Celui-ci devait donc être un simple tube en fer.

(1) V. Coutume Amiénoise. Sur l'âtre, p. 248 et sq. ; sur les chenets, p. 251 ; sur les estenailles, p. 258 ; sur le greil, p. 259.

— *Une petite aissielle ou aisselle*, diminutif de *ais*, planche (lat. *assis*, planche) ; syn. *aisseau*, *aisselette*. Gloss. lat. Duc : *aissella*.

La forme *ais* est très vieille. Ex. : « Dû à Jehan « le Comte pour L. piés d'ais de tremble, mis « en œuvre au Besfroy à planquier le cambre du « chappier..... ». (Cptes Ville d'Amiens 1401). Elle est courante dans Boileau, Racine, la Fontaine, Made de Sévigné. Maintenant on dit une planche ; le mot aissielle a ici le sens d'étagère :

> *Comme ein' potière, ch' l'aisselle,*
> *D'où qu'o-z ahoque l'vaisselle,*
> *A s'étal', ló, conte ch' mur.*
> *O-z y voit miler l' faienche,*
> *Tout ch' qu'i' feut pur fair' bombainche,*
> *Plots d' tierchin ou d'étain pur.*
>
> (De Guy. Atrinq. Ch' l'aisselle, p. 2.)

V. Ais. Reb. pic. p. 80 et *infra* n° 35 *in fine*.

— A la campagne, on désigne encore aujourd'hui sous le nom d'*aise* (mot négligé par Jouancoux), la petite barrière à claire-voie que l'on met devant la porte de la maison pour empêcher les poules, les canards et les animaux de la basse cour de s'introduire dans l'habitation.

— *Pailles a four*. L'emploi du métal pour la fabrication des pelles, quelque fut leur usage, ne remonte pas au delà de la moitié du xve siècle. Les pelles, *œuvres de fustaille*, étaient en bois ; les grandes pelles à four de boulanger le sont encore de nos jours. V. Hav. fig. v° Four.

25 — La *selle* était un siège de bois, généralement sur quatre pieds, mais aussi sur trois, comme il s'en trouve encore dans nos vacheries modernes. Ce petit meuble très portatif servait de siège, de marchepied, d'escabelle, et même de table sur laquelle on posait le vase de nuit.

— La *sellette* était plus petite ; c'était sur elle qu'étaient assis les accusés. D'où est venu le jeu de société : *Madame est sur la sellette.*

— L'expression crue « *avoir le cul entre deux* « *selles* », synonyme d'irrésolution, s'applique aux selles, sièges, et non aux selles à cheval. On la rencontre plus d'une fois dans Rabelais, et aussi dans La Fontaine, (Œuv. posth.)

Et le protecteur de rebelles
Le cul à terre entre deux selles.

L'inventaire contemporain d'Antoine Cocquerel, procureur, en date à Amiens du 13 août 1518, mentionne dans l'énumération des livres : « entre « ung aultre livre en papier nommé *Valère* et ung « aultre livre nommé la *Propriété des choses*, « *une selle trouée en forme de livre prisé* « *VI s.* » (Arch. mun. F. F. 161, liasse). C'est, à coup sûr, le prototype du meuble intime moderne dénommé : *Le voyage aux Pays-Bas*.(1)

Notons que, au Moyen-Age, on appelait *selle*

(1) A Amiens, dans le quartier St-Leu, était jadis un pont dit le *Pont troué*, à raison des trous pratiqués au bas des parapets au-dessus de la rivière, et dont la destination se devine.

nécessaire, une chaise percée ; et, depuis, le mot *selle* est devenu synonyme de *garde-robe*.

— *Caseretz ; chasteres* dans la Maison Rust. ; *caserets* et *caserettes* dans Littré ; *caserets* dans Roq. : paniers ou corbeilles d'osier, dans lesquels on met le lait caillé à faire le fromage. Autrement dit, c'est une forme, ou un moule. D'où les quatre locutions picarde, bourguignone, provençale et italienne : *formage*, *fourmaige*, *formaige*, *formaggio*, pour indiquer, suivant la judicieuse observation de Darmesteter, « le *fro-* « *mage*, c'est-à-dire en vieux français, le *formage* « ou plus complètement le *lait formage*, le lait « en forme. » Quand la nouvelle ortographe a-t-elle prévalu ? Havart a relevé aux arch. de la Côte-d'Or, « 1355, *fourmes pour faire fromages*. »

A Amiens, on nomme aussi *caseret* ou *caset*, la larve du phrygane, (hémiptère), dit *ver pudibond*, *ver à coque* ou *cardeuse*, qui se fabrique un tube allongé, formé d'un agglomération de matériaux des plus variables où elle se retire ; c'est un bon appât connu de tous les pêcheurs.

Au mot *caset*, on lit dans Littré : « Terme de « pêche, appât, » et dans Jouane. « Casée, che- « nille ; orig. inc. » L'origine de caset, casée, caseret est simple : *casa*, maison ; tandis que l'étym. de caserets, forme, est *Caseus* fromage. Cf. dans Duc. « *Casier*, laiterie, lieu où on fait « le fromage ; Gloss. *Casiatum*. » — Dans les inv. contemporains sont souvent cités les froma-

ges de Béthune, de Chauny et du Marquenterre.

26. — Ces « *petites chambrettes* » se rencontrent encore dans nos habitations rurales. Elles peuvent tout au plus contenir le lit d'une personne, la couche du n° 30, une petite table en *blanc bois* et une *caielle*. On sait en effet que la table de nuit, avec sa destination toute spéciale, ne remonte guère qu'au XVIIIe siècle. V. n° 25.

27. — *Lict de Flandres*, c'est-à-dire garniture, draps, traversins, etc., en toile de Flandre. On dit encore un salon en Beauvais, en Aubusson, etc., dénominations ne visant que le tissu et non le bois. — Sur *lit* et *traversin*, V. inv. Louv. n° 346.

28. — *Oreillers garny de plume*. Dans Hav. on trouve les formes suivantes : *Orilliers* en 1403, *oreilliers* en 1404 ; *orillers* en 1492. — Les merciers ferronniers, spécialement ceux de Paris, faisaient le négoce de plumes pour la literie ; ici il s'agit des plumes des oyes du n° 71.

29. — *Courtines*. V. n° 76 ; *Sellette*, V. n° 25.

— *Truelle*. Il ne peut être question dans cet article d'une truelle ordinaire de maçon, mais de celle qui, d'après la Maison Rust., sert à lever en mottes les petites plantes, surtout les fleurs.

— *Cugnie*, cognée. Dans Rab. « certain instru« ment par le service duquel est fendu et coupé le « bois. » Pantag. L. IV, nouv. prol. — Etym. *Cuneus*, coin, qu'on retrouve dans cette citation :

Deux coingnies fist apporter
Le chesne prenant à coper.

(XIIIe siècle. — Rou, 11980.)

Jouancoux a consacré au mot *Cuignie* un article des plus intéressants, auquel nous renvoyons.

30. — *Couche*. Bois de lit en chêne ; dim. *couchette*. Etym. : *Cum*, avec, et *locare*, habiter. — Garnie de ses *aissielles* ou planches de fond et de côté. V. inv. Louv. n°s 350, 398 et *infra* n° 35.

31. — *Lincheulx d'étouppes*, V n° 16. — *Hocqueton*, casaque, tunique, V. inv. Louv. n° 390. — *Drap thané*, V. sur cette couleur, *infra*, n° 100.

32. — *Lincheux d'estouppe*, V. n° précédent.

33. — *Court*, cour. Darmesteter, dans « *la Vie* « *des mots* », Paris, Ch. Delagrave, 1887, p. 93, dit : « Toute la royauté antique et guerrière des « Mérovingiens paraît dans la *Cour*, c'est-à-dire « la *Court*, la *cortem* ou *curtem* mérovingienne, « la *cohortem* ou basse-cour des Romains ». « — La *curtis* romaine, enclos de la ferme est « devenue la résidence des Rois, puis celle de « leur conseil, de leur autorité, et aussi de la « Justice. » Littré, V° Cour. — L'orthographe picarde est donc la seule bonne ; et on la retrouve dans un grand nombre de noms de villages picards : Vignacourt, Laucourt, Beaucourt, etc. Ajoutons qu'on écrivait autrefois, et avec tout autant de raison : *Court de Parlement*.

Cf. en picard : *Cortil* et *courtil*, petit jardin.

Il (Adam) covoita, par grant fêblèce,
Le pieur pome du cortil. (1)

(Le reclus de Molliens, XIIIe siècle.)

(1) A. G. Van Hamel, *Miserere du reclus de Molliens*, Paris, Vieweg, 1885, Strophe XI, vers 11 et 12. — *Pieur*, du lat. *pejorem*, la pire, la plus mauvaise pomme, de *pomum* lat. fruit.

Cf. *Courchelle* : de *curticella*, dimin. de *curtis* petite cour ou jardin, en 1445. (Jouanne.)

34. — La *huche*, sorte de grande malle à quatre pieds bas, et ayant avec le coffre du n° 10 de grandes ressemblances, était le meuble par excellence du Moyen-Age, le gardien attitré des objets de valeur et des choses précieuses. Le *huchier* en faisoit le bois, l'*ymagier* l'ouvrait, le *chauderonnier* la bardait. Venait enfin le serrurier. « Que nuls huchers d'Amiens ne puist « vendre huche ne hucheaux, ne dréchoir (dressoir, étagère) où il y ait serrure », 1452. Statuts des serruriers d'Amiens, *ap.* Aug. Thierry, Mon. inéd. du Tiers-État, II, 210. — « Dû à Jean « Douchet, pour II liv. de candeilles pour es- « clairer les *huchiers* qui firent un planquier « neuf au beffroy... » Cpt. Ville Amiens, 1401.

D'après Havart, la huche aurait d'abord servi de maie ou pétrin : opinion que ne partage pas notre distingué confrère M. R. de Guyencourt :

D'abord, ch'étoit eun' muche (cachette)
D'où qu' nos tayons, par nuit,
I' raingeoi't leu monnoie,
Leus nipp', sains foire d' train.
D' puis alle a servi d' maie.

(R. de Guy., Atrinq. v° Huche p. 24.)

Cf. « Item, je lais à Beaudin le machon men « mari men lit et men linge tel com il est en me « huche,.. martiaux et ostiez (outils) et le *huchel* « (petite huche) où on les met. » Testament

de Maroie Grande, de Fouilloy-les-Corbie, portant la date de 1333, *ap.* Jouane., Vᵉ Huchel.

Etym. dans Roq. coffre à mettre le pain, etc. de *Hucha*, bas lat. — *Huche* signifie maintenant chez nous reservoir à poisson. La huche affecte souvent la forme d'une navette ; serait-elle un descendant de *Hucha*, navire dans Duc. Gl. lat. ?

35. — *Robe sengle*, orthog. parfois *saingle*, *sangle*, *single* ; de *simplex*, d'apres Roquefort, c'est-à-dire « simple ». Ducange donne les deux citations suivantes qui précisent le sens du mot :

Elle a une jupe purprine
Bien faicte à œvre sarasine ;
Saingle est pour le cause d'esté.

(Parton. vers 7650.)

Prennent les robes aux bourjoises,
Unes fourrées, aultres sangles.

(G. Guiart. t. II, p. 150.)

C'est bien, à coup sûr, une robe saingle que portait Perrette, se rendant au marché, quand,

Legere et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis, ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats.

(La Font. La laitiere et le pot au lait, l. VII ; fab. X.)

L'idée qui se dégage de ces citations est que *Sengle* est alors synonyme de « non doublé ». — Cf. dans God. *Sangle*, simple, par opposition à double ; Biere sengle = petite bière : « *Il vous* « *fault boyre de la biere sengle, si vous* « *voulez appétiser*. » (Palsg. gramm. p. 777).

On peut préférer l'origine anglaise *single*, unique, et par suite non double ; d'où est dérivé *singleton*, carte unique au whist et au bridge.

Mais la véritable étymologie ne serait-elle pas *singularis*, de *singulus*, unique ; d'où *porcus singularis*, le *porc sanglier* dans Ambr. Paré, devenu *sanglier*, (le *solitaire*), nom désignant le mâle adulte qui vit seul ?

Constatons que, dans l'inventaire de Jean Guillot, du 12 août 1518, nous trouvons de *petites toques sangles* à côté de *petitz bonnets doubles*.

— Littré signale les *aisseaux* « petits ais très « minces servant à couvrir, comme les tuiles » ; et, dès lors, les *essangles* de nos vieux moulins, devraient s'écrire *aissangles*, c'est-à-dire simples planchettes de merrien. V. n° 68. La destination des aissangles est bien définie par les deux citations suivantes prises dans Havart, v° *Essale*. « Pour XII milliers d'*essentes* mis es meson... « pour chascun millier fendre, doler, amener et « mettre en œvre X sols, VI den., valent VI liv. « VI sols ». (Travaux exécutés au château de « Breteuil, 1329). — « Colin Robine voulut frap-« per Jehan Blandel d'une *essale*, laquelle il « print en le couverture de la maison. » (Lett. de rémission de 1483).

36. — *Serrure de bois avec clé.* La serrure proprement dite était en bois, la clé en fer et la gâche en bois. Il en existe encore dans nos campagnes ; mais elles avaient autrefois leur place

dans les plus grandes demeures sous le nom de *serrures de fust*, aux xive et xve siècles. — « Une « serrure de boys garnie de deux clefs, mise et « assise en la chambre en la quelle estaient à « Senliz les argent, papiers et escripts touchant « le coffre de la dite Dame (la Reine) ». Cpte des menus plaisirs d'Isabeau de Bavière, 20 janv. 1417.

— *Aultres pieces de toullons*. S'agit-il ici de cercles, robinets en bois (*champleures*) de tonneau (*tonnellus*, lat., *toullons*, petits tonneaux dans Duc.) ? Le mot *aultres* permet sans doute cette version. — Mais ne faut-il pas plutôt lire *Toullions*, *touillons*, vieux habits dans Roq. ? Cf. les effets médiocres des articles 31, 32 et 35.

37. — Sur la Huche. V. *supra*, n° 34.

38. — *Pannier d'oziere couvert*. (Etymologie latine, *panarium*, panier, corbeille à pain, *panis*).

Cher compagnon, baisse-toi, je te prie,
Je prendrai mon diné dans le panier au pain.

(La Fontaine. L'âne et le chien, L. VIII, f. 17).

— *Osiere*, osier. Cette forme ne se trouve pas, à notre connaissance, dans les vieux auteurs français ; elle semble picarde. V. Louv. n° 317.

— *Couvert*. C'était vraisemblablement un panier en osier, avec anse au milieu, dans laquelle on passait le bras, et muni de chaque coté d'un couvercle dont la charnière était dans le plan vertical de l'anse ; il est encore en usage pour porter au marché les produits de la basse-cour. Au contraire, la *mande* ouverte présente deux *ansettes*.

V. Reb. Pic., n° 90 et R. de Guy, Atrinq., p. 43.

39. — *Coffre*. V. n° 10. Celui-ci était ouvrage non de *huchier* mais de *frestellier*. — *Blanc bos*, blanc bois, pour bois blanc. Cf. Les rues à Amiens, des Verds Moines, des Verds Aulnois, des Hautes Cornes, des Jeunes Mâtins, des Faux Timons (témons en wallon, témoins), etc.

40. — V. n° 16.

41. — *Chemise de toile de lin*. V. n° 17.

— *Petite Boyte*. Comme tous les n^os^ précédents de l'inventaire ont trait à des habits et linges, cette *petite boyte* n'est pas une boîte. (*Boite*, dans l'inv. Louv. n°s 190 et 298). C'est bien plutôt un vêtement, dont le nom a été mal orthographié, et très vraisemblablement la *boyette* ou *bayette*, jupon de dessous de *boye*, *baye*, espèce de flanelle.

Dans un inventaire daté de 1596, à Amiens, Jouanc. (*° bayette*, relève « ung hault de chausses « de drap blanc, une *baiette*, etc... » et aussi « une *boiette* sans manches » (xvi° siècle).

Dans le gloss. pic. de J. Corblet : « *boyette*, « robe d'enfant. » — Enfin, dans God. *baiette*, jupe, dim. de baie. « Une rouge baiette. » (Cpte de 1600, la Bassée, *apud* La Fons, gloss. ms. Bib. Amiens).

Boyette a encore maintenant le sens de jupon dans l'Amiénois et spécialement à Vers.

42. — Voir *supra*, n° 39.

43. — *Tamis*. Celui en étamine d'Amiens pour bluter la farine ; l'autre en crins de cheval

pour passer l'oseille cuite. V. Louv., n° 302 et Cuis. Am., p. 279. — *Adde* : ce vieux dicton du XIII° siècle, assez peu galant pour les dames :

Quar on les puet aussi reprendre et chastoier
Que l'on porroit la mer d'un tamis espuisier

(Jubinal, Jong. et trouv. p. 31.)

— *Bacquet à faire tartres.* Bacquet, dim. de bac, bateau, petit cuvier, rond ou ovale, en bois cerclé de fer. Mais : *à faire tartres, quid ?* Nous trouvons dans la Mais. Rust. un baquet de boulangerie. Serait-ce un petit pétrin portatif ? Nous inclinons à penser qu'il s'agit ici d'un moule à tartes, car le baquet figure très souvent dans les vieux inventaires de cuisine, que nous avons dépouillés, au milieu d'ustensiles en cuivre.

— *Deswidoir, deswuidoir, deshuidoire, dévidoire.* Ce mot n'est plus employé dans nos campagnes. Mais, dès le XIV° siècle, le dévidoir était l'accessoire du rouet du n° 63. « Desquelles « femmes l'une pigne (peigne avec le cherenchoir, l'autre fille (file), l'autre garde (carde « avec le cardias du n° 82), l'autre deswuide. » (Hist. de Jehan d'Avesne, XV° siècle, dans Jouanc.)

Or a fillié or a sérans
Desvedoir et petitz et grans.

(Eust. Deschamps, Poés. B. N. 840, f° 512.)

Mais pourquoi trois dewuidoirs repris dans le même n° ? C'est que, sans doute, nous avons deux *écignolles*, sorte de dévidoirs à axe horizon-

tal servant à former les écheveaux. Or l'écignolle était différente du dévidoir. En effet, dans un inv. à Amiens de 1598, Jouane. relève « Unes essignolles, un rouet et un debuidoir ». Et alors le dernier dévidoir de notre n° pourrait bien être le dévidoir à axe vertical, l'*étournette* picarde dont parle Havart, ou l'*aile*, terme encore employé à Molliens-au-Bois et à Villers-Bocage (Somme).

Le dévidoir s'appelait aussi, au Moyen-Age, *Haple, hasple*. V. Reb. Pic. et Jouane., v° Haple.

Quenoilles, hasples et fusiaus.

(Eust. Deschamps. Ball. des nouveaux mariés.)

— *Vergue*, verge, « petite gaule en picard dans « Littré » , vergue est resté un terme de marine. — *Vergue à nestoier habitz*. Il ne s'agit pas ici de la *houssine* ou de la *houssette*, tige en bois de houx, destinée surtout à battre les meubles, mais bien plutot des rameaux de bouleau ou de bruyère réunis en une poignée. V. Cuis. Am., p. 296 et 297. Tout doute sur ce point est dissipé par la très curieuse citation suivante tirée du *Blason de la Verge à nettoier* de Gilles Corozet.

Verge de flexible brière,
Verge qui ne laisse derrière
Le duvet, la poudre et l'ordure
Tant que chascun de tes brins dure.

Tu es heureuse maintes fois
Tu touches aussi bien aux roys
Et aux roynes portant couronnes
Que tu fais aux aultres personnes.

Mais la verge avait aussi d'autres applications. C'est ainsi que, à la date du 17 decembre 1504, l'échevinage d'Amiens condamnait un voleur « sur sa confession (aveu) a estre fusté et bastu « de verges par les carfours de la ville. » Archiv. commun., BB. 20, f° 73, v°.

Les vieilles images populaires représentent le *Pere Fouettard*, le croquemitaine picard, armé d'une verge ; or *fouet* est le masculin de *fouée* qui signifie faisceau de branches ou fagot.

— *Malette*, se trouve dans Froissart, au sens de petite malle. Havart cite, en 1527, des *mallettes* qu'on mettait en croupe derrière la selle et, plus tard, de petits meubles de chambre. D'après Jouanc., en Hainaut, c'est un sac en toile, servant de pannetiere aux bergers, et en Picardie, une hotte. V. Equip. pél. pic. p. 17 à 23 et fig.

— *Balanche*, *balonche*, balance. « Une paire « de balanche à plateaux d'airain. » Inv. 1598, Amiens, *ap*. Jouanc. Ici c'est l'instrument destiné à peser des poids lourds, et dont la fourchette était accrochée à une poutre. — Etym. : *Bi*, deux, *lanx*, plateau. — V. inv. Louv., n° 297.

— *Ung Willebrequin*, *biberquin*, *liberquin*, *hiberquin*, et même *vieux berquin* dans quelques inv. picards, a Mirvaux et a Pierregot, dépouillés par notre confrere M. Héren. — Le *willebrequin* était ici spécialement un outil de tonnelier, dont la mèche, suivie d'un tronc de cône, perce et bouche la douve qui reçoit la cannelle. En effet,

Ollivier de la Marche, en ses Mem. t. I, p. 373 parle « d'un coutelier qui, en 1452, faisait cous-« teaus et canivets à la marque de *Wibrekin* qui, « en françois, est appelé un foret à percer vin. »

Etym. : de *Vrille*, origine incertaine, et *quin*, suffixe dimin. flamand, d'où : *Warquin*, warat à Mons ; *botequin*, petit bateau dans le Nord ; *potequin* et *verequin*, petit pot et petit verre, en Hainaut ; *mandequin*, petite mande (panier) en Picardie. V. Cuis. Am., p. 282 et fig.

44. — *Eschielle, esquelle, équelle, esqueille*, (du latin *Scala*. V. Louv. n° 304 et spécial. Réb. Pic. note p. 109.) « Quiconque veut estre esque-« lier à Paris, à scavoir venderes d'esquels, de « auges, fourches, peles. » (E. Boileau, XIII[e] siècle).

Ch'est l'équell' qu'o s' sert, quand su ches prounier
Ches gravinchonniers,
Ch'fruit, à pleins panguiers,
Est meur pou' l' cuisson,...

(De Guy Atrinq Ch' l'équelle, p. 25.)

Une vieille famille picarde porte encore aujourd'hui le nom de Désesquelle. V. Réb. Pic., p. 129.

— *Cheraines à batre bure*, barattes. On relève dans Jouanc « Kateline tient VI meskines qui ne « finent onques de moudre (traire) ses vacques « et de laver ses cheraines. » Dial. pic. flam. 1340. — « Une cherayne à battre le bure ». Amiens, 1575. — Voir fig. Rev. Pic., n° du 15 mars 1900, p. 19 : Costumes de nos ancêtres par Alc. Ledieu, seaux, bêches et barattes à beurre.

Il est à remarquer que *cherraincher*, *serancer*, signifiant passer au peigne de fer la filasse, vient, d'après Littré, du bas all. *Schrantsen*, déchirer, et que baratter, vient de *barattare*, houspiller, mettre en confusion ; or *battre* a le même sens.

Cheraincher se trouve dans le compliment en patois picard, adressé par Thuillier dit Jacquet d'Amiens, à Gresset, le jour de son mariage avec Charlotte Galland, célébré le 22 février 1751. (1)

Pisque l' tiot dieu d'hymen raleime sin crachet
Qu'eine méch' bien cherenchée
D'ein coton bien filé, autour d'ein gross' p'lotte,
All' brul toudis pour éclairer Lolotte . . .

Crinon a employé, dans la satire V. *Restons Villageois*, l'expression *cheraincher* métaphoriquement, au sens de passer les mains dans les cheveux, en se grattant la tête.

— Sur la forme *bure*. V. Réb. Pic., p. 172.

— Sur *Escame*. V. n° 70.

— Sur *Table*. V. n° 4 et sur *Aissielles*, n° 24.

— Sur *Louchetz*. V. n° suivant.

45. — *Hauyau*, hoyau, houe à forte lame. Littré en donne des citations du XVe siècle. « Dudit « Giselin pour ung hauyel, III s. II d. » « (3 février 1472, archiv. Tournai ; Exéc. test. de Jehan Moutin, dans God.). La *houe* est un instrument de petite culture composé d'un

(1) Oct. Thomas, *Sur le mariage de Gresset*, Amiens, Yvert et Tellier, 1909, p. 12 et suivantes.

manche de bois d'un mètre environ et d'une lame de fer fixée au bout du manche, et faisant avec lui un angle plus ou moins aigu. Quelquefois la lame est divisée en deux parties. V. Littré, cit. des XIVe et XVe siècles et Mais. Rust., « outil de vigneron ».

— *Louchet*. Dans God., on lit : Sorte de bêche : « Pour un louchet neuf acate pour les courtillages « du manage » 1342. — « La pelle ferrée qu'on « appelle, en France, *beche* et, en Languedoc, « *luchet* » Oliv. de Serres. — Aujourd'hui les mots louchet et bêche paraissent synonymes. Cependant le louchet va au fond du sol, comme la louche au fond du pot. Ainsi s'explique comment Eloi Morel de Thésy-Glimont, a perfectionné le louchet des tourbiers, devenu le *grand louchet*, (conservé aux Arch. Dép. de la Somme). Dans les prairies du Pont-à-Vaches, il n'existe pas traces de tourbières anciennes ou récentes. Or, « en « 1170, Alléaume de Fontaine fondait à Longpré- « les-Corps-Saints un canonicat. Dans la dotation « de ce canonicat figurent les tourbes d'un ma- « rais dont le chanoine aura l'usage. On exploi- « tait donc déjà, à cette époque reculée, les tour- « bières qui font la richesse de la vallée de la « Somme. » (M. Ph. des Forts, Picard. Hist. et Mon. Article sur Longpré-les-Corps-Saints.)

La bêche est plutôt un outil de jardinage. Le louchet actuel est rectangulaire, très peu creux ; la bêche, surtout celle dite façon d'Abbeville, est

plate et légèrement arrondie du côté du manche.

46. — *Plats de terre*, c'est-à-dire écuelles de grandes ou de petites dimensions.

— *Reschoiffoirs* en terre, réchauds. — V. Reb. Pic., fig intéressante, p. 128, et Cuis. Am., p. 285.

— *Pots en terre*, surtout destinés à contenir le lait, la crème, la graisse fraiche, le vieux oing.

— *Gresset, graisset, cresset, créchet, crachet, craisset, etc...* en terre. Dans Duc. : « Lampe, « vaisseau propre à faire bruler de l'huile ou de « la graisse pour éclairer. » C'était un godet de terre, un lampion, soutenue dans une soucoupe pendue à une tige. Cette tige était accrochée à une *cramelye* de bois, laquelle tournait à l'aide de la potence dont l'axe était fixé à la cheminée. Bientôt le crachet aura disparu de notre vieil intérieur picard ; V. n° 6 et Cuis. Am., p. 301.

> *En hui, éteint à tout janmois,*
> *Peuv' tiot crachet de m' viell' tayonne,*
> *Cn'o pus qu' ten souv'nir qui randonne*
> *Du ch fond d' mèn cœur pa'c' que j' t'aimois*
> *Peuv' tiot crachet de m' viell' tayonne*
> *En hui éteint à tout janmois.*
>
> (De Guy Atrusq Ch' Crachet, p. 20.)

47. — *Deux douzaines de trenchoirs.* — Evidemment il ne s'agit pas ici des tranchoirs du n° précédent v° *Hauyau*, mais bien de palets, de plats en bois, assiettes sur lesquelles on coupait sa viande. V. Duc. et Roq. v° Trenchoir ; inv. Louv. p. 178, v° *Sausserons* et Cuis. Am., p. 280.

Dans l'inventaire de Jean Gaillot de 1518, on trouve : III douzaines de trenchoirs prises ensemble, VI d. (Arch. mun. F. F. 161, liasse).

— *Cinq aissielles*, = étagère à cinq planches.

48. — *Seau de bois de quesne a trois cercles de fer*. Ce doit être un seau ordinaire ; car le grand seau, la *Seille* de l'inv. Louv. n° 335, en note, n'avait pas sa raison d'être ici ; on allait au *puch*, puisard, chercher l'eau de la rivière de Selle.

49. — Le présent inventaire, bien que moins important que celui de J. de Louvegny est rédigé avec plus de soin et écrit par un scribe plus capable. C'est ainsi que le mot *caudrelas* ne figure pas dans ce dernier, comme tête de chapitre.

— *Caudrelas*, *cauderlas*, batterie de cuisine, de *caudrel*, d'où *caudron* en picard, de *caud*, chaud en picard, dérivé lui-même du latin *calidus*. Il s'en faisait surtout en cuivre. — L'édit royal de 1408 qui réglemente les privilèges et statuts des dinandiers et chaudronniers, porte qu' « aucun dudit mestier ne face *cauderons*, cau- « derettes et pos d'arain, de vieille *estoffe* (matière) « sans reffondre. » V. Cuis. Am., p. 266 et fig.

50. — Sur *cauderons*, chaudrons. V. inv. Louv. n°s 325 et 326. — Sur *payelle*. V. le n° suivant.

51. — *Payelles*, *paielles*, *poyelles*, du lat. *patella*, poêles à frire, et par conséquent en fer. L'édit de 1408 ne les visait pas ; ce qui explique comment elles ont pu être *rapiéchées*, rapiécées.

52. — *Six candeliers*, par contract. *candiers*,

de *candela*, chandelle, du lat. *candere*, être ardent, chandeliers. « Item puent (peuvent) les dits pren- « dre ung grands candeliers et ung chierge sus « pour mettre au cavêche (chevet) du corps. » (Accord entre la Paroisse et le Chapitre de Longpré, 1365). — Le chandelier de J. de Louvegny était à broche (n° 315, inv.). Mais ceux-ci, au nombre de six, devaient être très simples ; on peut supposer qu'ils étaient en fer, à pince ou à spirale. Le premier ne pouvait guère servir qu'aux cierges en cire, tandis que les six autres convenaient mieux à la chandelle proprement dite. V. Cuis. Am., p. 276 et fig.

53 — *Estain*. V. inv. Louv. n° 337. *Adde* : Dans les comptes de la ville d'Amiens on relève comme potiers d'étain, en 1386, Thibaut la Rue ; en 1463 Jehan le Cuisinier et Robert le Greffier ; en 1516, (année qui a précédé la mort d'Adrien de Zélandres) Jehan d'Avesne, qui fournit 35 petits pots « esquels ont été présentés les vins » à François Ier et à sa mère Louise de Savoie.

Il est à remarquer que l'étain avait un cours. Dans notre inventaire actuel de 1517, il est prisé 3 sous, la livre, tandis que, en 1520, dans l'inv Louv., il est prisé 3 sous, 6 deniers, la livre.

54. — *Platz*, plats. V. inv. Louv. n° 337 ; *gattelettes*, n° 340 du même inventaire.

55. — *Tierchain*. V. sur cet alliage d'étain et de plomb, inv. Louv. n° 289. Le *Tierchain*, en 1520, valait 2 sous 6 deniers la livre ; ici, en 1517, il ne valait que 2 sous, la livre.

56. — Tous les articles repris en ce n° : *Pot de pot, pot de lot, demy lot, pinte*, mesures de capacité, sont étudiés dans l'inv. Louv. n° 340. — *Plot*, plat. V. *eod. loc.*, n° 338. — *Gatelette*. V. *eod. loc.*, n° 340 et Réb. Pic., p. 132.

57. — *Deux salières en tierchain*. La salière unique de J. de Louvegny était en étain pur. V. inv. Louv. n° 338.

58. — *Une livre et demye à peser*.

La livre : = 0 k. 490 gr
1/2 » = 0 k. 245 gr.

D'où la livre et demie = 0 k. 735 gr.

Il doit s'agir ici d'un petit marc, série de poids représentant 0 k. 735. V. inv. Louv. n° 301. Mais à quoi pouvait-il servir à un cultivateur, ayant à sa disposition une *balanche* (V. n° 43) et non un *trébuchet* à main ? (V. inv. Louv. n° 297 et Réb. Pic., fig. p. 11).

59. — Cette petite chambre devait avoir, comme dans les vieilles maisons de nos campagnes, son entrée directe sur la cuisine.

60. — Sur tous les objets de ce n°, concernant la literie, V. à la table onomastique.

61. — Sur les lincheulx. V. Table. D'après G. Boudon, la toile de chanvre valait à Amiens, à la fin du xve siècle, au mètre, 7 fr. 50 de notre monnaie d'aujourd'hui.

— *Estendelles*. A l'origine, nappes fines. On lit dans Duc. « Huit nappes de hostel, une « autre estendelle de fin linge » 1391. — God.

fait la même citation avec la date de 1394 : Liv. rouge d'Abbeville, n° 162. — « Huit estendelles prisé ensamble 1 escu XX solz. » (Inv. à Amiens chez un hortillon de 1596.) Dans ce dernier cas, c'était une bâche en toile d'étoupe sur laquelle on étendait les graines pour les faire sécher, ou les écosser, ou les battre.

Ce terme a disparu du picard. On dit maintenant une *toile as oriettes* (à battre œillettes), *a cossos* (colzas). — Comm. de M. Heren.

— *Cendrier*, *cheindrier*, avec un chuintant. L'accessoire connu du foyer est peu compatible avec la place qu'occupe notre cendrier au milieu d'objets de literie. Il faut, sans doute, voir là le linge où on met les cendres retirées du *sac*, quand on coule la lessive. V. Jouane, v° *Chendriles*.

L'eaue est à la cendre meslée :
Mais elle est par avant coulée
Sur le cendrier, si que ne passe.

(E. Desch. Biblioth. Richel. ms 840, f° 539, dans Roq.)

M. R. de Guyencourt nous signale que son jardinier emploie maintenant le mot de *cendrier* dans le vieux sens d'*estendelle* et : « fait sécher « sur un *cendrier*, c'est-à-dire sur une pièce de « toile commune, les graines des fleurs qu'il « veut récolter et conserver comme semences ».

62. — Le *grenier*, de *granum*, grain, servait surtout à renfermer les grains, les chenaillères et les granges recevant les blés, avoines, fourrages.

Blé en garnier ne gerbes n'ay en granges

(Roger de Collerye dans Roq. v° Grange.)

Le picard actuel a conservé la vieille forme *guernier* : « Guernier à sel de Bray-sur-Somme. » Lettre de Charles V, du 7 novembre 1364.

63 — *Fourquiers à deux dents*. Il peut s'agir ici de la fourchefière que Littré dit « paraître être de dénomination picarde », fourche fierrée, ferrée de *ferrum*, fer, et non de *ferire*, frapper. Cet instrument a eu deux destinations bien différentes : 1° « Li autre prend sa forche fière dont devait « *espandre* (*épardre* en picard actuel) son fiens, « et li autre mène ses chiens. » Ren. vers 3458, XIII[e] siècle. — 2° La fourche à deux dents ou fourcherons longs et droits servant à engranger :

> … *Epieux et fourchefières*
> *L'ajustent de toutes manières.*
>
> (La Font. Fab. IV, 16 ; le loup, la mère et l'enfant.)

— *Fourquier à trois dents* = *fourquet* servant à charger le fumier et à l'étendre dans les champs.

— *Deux fourques*, sans autre désignation. L'une des deux au moins devait être le *greuet*, le croc à deux dents recourbées pour retirer le *fien* (fumier) des étables et des voitures. V. n° 68.

> *Et pis, pour déquerquer l' carette,*
> *Qu mont, aime li, qu' chés gens f'roit-e bien ?*
> *A m'sur ch'est glorimeus* [glissant] *du fien*,
> *Ch' greuet, ch' n'est mi' cho qui l'arrête.*
>
> (De Guy Alrinq Ch' greuet, p. 22.)

— *Vieille bride*. Bride, terme comprenant à la fois la selle, le mors et les rênes. « Et avoient, « en lieu de grosses rênes de leurs brides,

« chaisnes d'or. » De Laborde, Emaux, p. 176 et Réb. Pic., p. 71, fig. et note.

— *Une herse.* M. G. Boudon et M. G. Durand ont tous les deux lu Herse, dans l'inventaire. Mais il ne peut cependant pas être ici question de la herse, le grand instrument de culture, bien mal placé dans un grenier ; alors que les herses sont d'ordinaire dans la cour, comme cela se voit précisément au n° 67.

Le scribe a donc du écrire herse pour *heue*, houe, outil à la main, comme les fourquiers, les fourques et les rateaulx qui l'accompagnent.

— *Une heue.* Dans Duc. « *heuer, heuver, houer,* « fouir la terre avec une houe. Gl. *Howare* ; » dans Roq. *heue*, houe ; *heuet*, houe, pioche ; dans God. *heuer, hoer*, bêcher la terre. V. n° 45. Dans la Mais. Rust. la houe à deux branches est indiquée spécialement comme instrument de vignerons.

Dans le Pas-de-Calais, *heute* est encore synonyme de binette ; d'où : *aheuter*, pour biner.

— Trois *rateaulx*, rateaux. Nous avions aussi les formes *Rasteau, rastel, ratel*.

— *Batoir à batre bure.* On sait que la vieille baratte se compose d'un récipient long, tronconique en bois cerclé ou en terre, recouvert d'une sorte d'entonnoir presque plat en bois, au centre duquel passe un baton muni dans sa partie inférieure d'un disque en bois. V. n° 44. *Adde* : « Une « cherinne avec la batterole et le plateau. » Inv. Amiens, 1622, dans Jouane, v° Cheraine.

Le même auteur, v° Bate, remarque que les anciens ne connaissaient pas les lettres doubles ; d'où batoir, batte ; et que le mot *battre*, qui a, nous l'avons montré n° 44, le même sens que cherancer et barater, se trouve avec cette même acception dans le « molin de batescorches qui bat « waides, escorches et oliettes. » (Charte d'Encre (Albert), Somme, de 1296.)

En mon enfance, on appelait *baterole*, du jus noir dissous dans de l'eau ; or ce *coco* n'était obtenu qu'en agitant violemment la bouteille.

Le Picard appelle aussi *baterole* ou *brongloire*, la quenouille de *Thypha latifolia*, *massette*, *lambourdeau*, le roseau de la Passion. De ses brins fins et soyeux on faisait des couchettes d'enfants. En raison de sa forme et de sa couleur, les paysans grossiers donnent à la baterole une dénomination singulière, qu'on pourrait traduire en latin par *parochi penis*.

64. — *Aissielles*, petites planches. V. n° 24. — *Soleaux*, diminutif de *Sole*, de *solea*, sandale, semelle, « pièce de bois horizontale dans laquelle « sont enchassés les poteaux qui forment la car- « casse des maisons de village ». Roq. v° Seulle. — « Lesquels carpentiers seraient tenus de « mettre et faire en la grange, une *solle*, pour ce « que celle qui y est est pourrie. » xv° siècle, Duc. v° Sola. — *Soilliaux*, en 1415 à Boulogne-sur-Mer, dans God. a le même sens de semelle.

Cf. la forme *Solin*, xvi° siècle. « A esté donné

» congié... pour mettre terreaulx au long des » solins d'icelle maison » Du Cange. v° *Solinum*.

65. — *Pourpoint*. V. inv. Louv. n° 393. M. G. Boudon dans « Les Salaires à Amiens au » xv° siècle. » suppose que ces riches habits, avaient dû être achetés par les artisans à la *viésérie*, notre marché *à Réderies* actuel.

— *Chausses*. V. inv. Louv. n° 389.

— *Bonnet*. V. inv Louv. n° 377. *Adde* : figure Réb. Pic., p. 28. On remarquera que ce bonnet, de 1522, contemporain du bonnet de notre inventaire, ressemble singulièrement au *bicoquet*, casquette sans visière, et à oreillettes se rabattant à volonté, coiffure ordinaire de Louis XI.

— *Chappeau*, chapeau, en pic. *Capiau*, *capieu*, de *cappa*, couvre-chef. Le faucheur d'un des quatrefeuilles du grand portail de la Cath. d'Amiens « a la tête couverte d'un chapeau assez » haut, à bords plats et étroits ». V. G. Durand N. D. Amiens, I. p. 414, et le chapeau, Réb. Pic., planche p. 54. Au contraire le moissonneur à la faucille, du même portail, a un chapeau hémisphérique, rappelant la forme du chapeau tonkinois.

66. — *Estable*, étable, en pic. *étabe*, *étave*, de *stabulum*, de *stare*, être fixe.

Il est à signaler qu'à l'origine, l'*estable* était plus particulièrement l'écurie destinée aux seuls chevaux ; d'où le titre élevé de connétable (*comes stabuli*). Ce n'est qu'au xvii° siècle qu'apparaît la distinction qui existe encore aujourd'hui.

— *Jument*, du latin *jumentum*, bête de somme quelconque tout d'abord, et ensuite exclusivement cavale.

— *Poulains*, de *pullus*, petit d'un animal domestique, (d'où *pulluler*, multiplier en abondance) ; aujourd'hui le poulain est seulement le petit d'un étalon et d'une jument.

Il est permis de supposer que ces deux juments devaient être bien vieilles puisque, avec les deux poulains, elles ne sont prisées que huit livres, alors que, l'année suivante, en 1518, dans l'inventaire de la femme Thierry, née Clémence Thouyer, on voit un cheval de selle, vraisemblablement docile et marchant à l'amble, (*une haquenée* de poil bay) prisé XVI l. (Arch. Comm. F. F. 161, liasse).

67 — Sur *Frévier* pour levrier. V. n° 1.

— Sur *Court* pour cour. V. n° 33.

— *Bleneau, Blenel* (dans Duc. Gl. *Benellus*) *Bélueau, Bléneau*, lourd tombereau. — « Un « benel admenait grés pour faire le *pont où Dieu* « *ne passe oncques*, 3 janvier 1374. » (Arch. Amiens, A. A. 2. f° 32.) Ce pont, le sixième de la rue Saint-Leu, en donnant le n° 1 au pont du Bloc, séparait les paroisses Saint-Leu et Saint-Sulpice. Le jour de la Fête-Dieu, les deux processions venaient jusque là, chacune de son coté et retournaient sur leurs pas ; ainsi sur ce pont Dieu ne passait jamais. — Quand Liénard le Roy prend à ferme la cense de Régnauval dépendance

de Flesselles), appartenant à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, il doit, entre autres conditions, *affienter* une vingne de 70 *benelées* de fiens à trois quevaulx. (Arch. Hôtel-Dieu, bail du 12 juillet 1416.) — « Affin que les barottiers les puissent plus « aisément charger en leurs bléneaux » : pièce du xvᵉ siècle. V. de Calonne, Vie Munic. au xvᵉ s. p. 107. — « Un bléneau aveeq deulx roues, « prisé II escus. » Inv. 1596. Amiens (Jouanc., vº Bénieu).

Ainsi le bléneau est un véhicule à deux roues, servant aux lourds charrois et demandant l'effort de plusieurs chevaux. — Ce terme n'est plus guère employé ici ; mais à Frévent (P.-de-C.), *Dequerquer sen blinieu* est synonyme de *Cacare*.

— Le *car* (voir fig. Reb. Pic., p. 87) étant à quatre roues avec ridelles à claire voie, un timon pour deux chevaux, et trois par devant (attelage dit picard, encore en usage aujourd'hui), servait à rentrer les récoltes ; d'où *carrée*, pour signifier le contenu d'un *car*. (V. Jouanc., vº *Carrée*).

— La *carette*, charrette, du bas latin *Carreta*, diminutif de *Car*, de *Carrus*, lat.).

— *Binot*. Il n'est pas ici question d'un outil à main, *binette*, *bident*, *hoyau*, outil de vigneron, dans Roq., mais bien du binot « petite charrue « sans coutre ni oreilles qui ne fait que des écor« chis ou des demi-labours. » (Mais. Rust.) Mot employé dans ce sens par Crinon, Sat. X : Les enfants gâtés. Dans toute la Picardie, on nomme

encore binots, les vielles charrues en bois. — Aux archives de l'Hôtel-Dieu d'Amiens on relève, ce passage : « des gasquieres, (jachères) *binotées* « d'iver », dans un bail « de l'ostélerie Dieu et Saint Jehan en Amiens », du 22 oct. 1436, terres de Querrieu, données à bail à Lucas Lagrené.

— *Herches, herses* ; la grande tirée par un cheval, la petite destinée au jardin et trainée par l'homme, instruments munis de dents en bois et servant, quand les blés sont semés, à diviser les mottes de terre, pour que tous les grains soient couverts également. Etym : du latin *herpicem*, contracté en *herp'cem* (V. Littré et Jouanc., vº Herse).

68 — *Merrien*. Dans God. (27 ortogh. de ce mot tiré de *materia*, d'après Duc. et Littre), a signifie d'abord tout bois de construction, « grans mairiens », (Froissart, chron. III, 346) ; puis s'est spécialisé en bois de fente ou fendage (Maison Rust. I. 227) ; bois de chêne ou de chataignier débité en planches de faible épaisseur pour lambris, frises et douves (Hav. vº merrain). — Le merrain était surtout employé pour les bois de tonneaux, devant obéir à une grande flexion. Les panneaux de coffres, huches et bahuts anciens, varlopés en dedans, et rabotés en dehors ne jouaient pas, parce qu'ils étaient de bois de fendage. — Les *Aissangles* des moulins à vent (V. nº 35) sont, par excellence, des bois de merrain.

— *Binot*, V. nº 67.

— *Haugart a IX fourquettes*, probablement fauchart à 9 fourchettes, de *falx*, *falcis*, bas lat. *falcarius* ou mieux *falcardus*, par suite d'une apocope, comme dans *homir*, vomir ; *enhorpler*, envelopper ; *hiard*, liard ; *hieuve*, lievre ; *hiberquin*, villebrequin, etc.

Cet instrument devait précéder la baudrague du n° 69 dans le curage des fossés. Nous en trouvons la description suivante dans Roq. : Faucquart, instrument composé de fers de faulx, droits, attachés les uns aux autres par des rivets qui leur permettent de jouer librement et que l'on traine dans les rivières, pour en couper les herbes. « A Maurand Dupère et ses aydes pour avoir « par plusieurs fois *fauldé de hef* (faux dentée « comme une scie) *et faucquart*, et tenu net jour « pour jour le filet et courant d'eaue, mouvant de « le fontaines et bachinage (lieu d'où sortent « plusieurs sources) de Lambres, VIII liv. » (Cpte de la ville de Douai, de 1522.

— *Bers à fien. Ber*, (de *bersa*, claie d'osier d'après Duc.), signifiait berceau ; d'où le dicton :

Ce qu'on apprend au ber
On le retient jusqu'au ver.

V. Réb. Pic., p 88, un *ber* ou *repos* d'enfant. Puis *Ber* a signifié le véhicule ou berceau servant a lancer un navire. Son dérivé *Bérel*, avait bien le sens de voiture précisément au moment de notre inventaire. « Beryaux à trois roues, a

« XI sols pièche » 1517. Béthune, *ap.* La Fons-Mélicocq, Gloss. ms. Bib. Amiens.

Aujourd'hui, le mot *Bers* ne désigne plus chez nous que les côtés du grand chariot à récoltes à quatre roues. Ces côtés, originairement en claies d'osier, ou à claire-voie (V. Jouanc., vº Berchet) sont généralement pleins et maintenus par de fortes barres de fer nommées *Wardes* (gardes). Quand on charriait *fien*, fumier, on ne laissait qu'un des bers en place, pour décharger plus commodément, surtout les longs chariots.

— *Fien*, (du lat. *Fimum*, boue) fumier. Vieux mot du XVᵉ siècle. « L'escarbot qui naist en fien » est devenu en Picardie le *fouille-en-bren*. — Derivés : *fienter*, *fienteron*, ramasseur d'immondices au liv. noir d'Amiens. « Il est deffendu aux « hortillons et fienterons d'aller quérir avec leurs « charettes, bléneaux ou brouettes aucuns *fiens* « ou immondices. » Cf. nº 67, vº Bléneau.

Le fumier est la base de la culture. D'où le dicton picard : « *faire sen fien* », pour faire ses embarras, dicton qui n'a pas gagné à passer dans le parler vulgaire. A un homme dont les dépenses excèdent les ressources, on reproche de :

Fouarr du fien puss qu'i n a d' litchière

(Crinon, Sat. VII sur le luxe)

ou encore et dans le même sens, on dit :

I fait plus d' fien qu'i n a d'étraumure (paille)

et d'un individu mécontent ou d'un grincheux :

I' n'est janmois content de rien ;
Quand il a du chuque, i' li faut du fien.

Rappelons enfin ce très sage conseil picard :

Feut carrier près sen fien,
Et marier ses fill' loin.

— *Chevière, chivière,* civière. La civière avait sa place toute indiquée auprès des *bers a fien*. On lit en effet dans Littré : « Civière, du « bas lat. *Coeno-vehum*, de *cœnum*, boue, et « *vehere*, porter ; la civière servant ordinairement « à porter du fumier ».

Dès 1404, la forme *chivière* est courante dans toute la Picardie. — « A Jehan Torquet, manou- « vrier, à porter à le *chivière* et à *broutter* « (brouetter) cuings, boutis et quarriaux de grès », 1404. (Arch. Amiens, CC., 12 ; f° 127, v°). — « Il « a été livré par Jehan Horgne, mandellier (van- « nier) à Roye, une *chivière* pour servir à porter « grès, pour la somme de 2 s. 6 d. » (V. de Beauvillé, Doc. inéd. sur la Pic., t. I, pièce CXL.) Ces deux dernières citations sont extraites du très consciencieux travail de notre confrère, M. E. Héren, sur *le Grès en Picardie*, couronné par notre société en 1907. — A titre documentaire seulement, rappelons ici cet adage :

Cent ans civière, cent ans bannière.

signifiant que le noble dont la famille avait vécu en roture pendant cent ans était réputé

roturier, et que le roturier dont la famille avait vécu noblement pendant la même période de temps, était réputé noble, l'un et l'autre par une sorte de possession d'état.

69. — *Haudrague*, ou *hodraque*, *houdrague*, *heudrage*, *vaudrague*, espèce de grande cuiller à long manche servant à arracher les herbes et surtout du même coup à enlever les boues qui se trouvent dans les rivières et les fossés.

« Sur ce que nous disions ke nous povions et « devions faire fauquer l'herbe et *holdragier* et retraire le brai de l'yeau de Somme. » (Du Cange, Reg. du Vidame de Picquigny, 1268.)

En cette même année 1268, le Seigneur de Picquigny, accorde aux religieux du Gard, « le « droit de fauquier l'herbe et d'*oldraguier* à « cause de leurs moulins ». (L'abbaye du Gard, par M. l'abbé Delgove).

« Pierre Lebouque, demeurant à Camon, « amenda qu'il avait *haudragié* et saquié (tiré de « terre) et heué (houé) de le deuve (douve, fossé « ou bord d'un fossé) ». (Bouthors, cout. gén. 1358).

« Les devanchiers dudit Fremin qui ont eu « le ditte rivière fait mestier de *haudrague*, de « faux et de rastel » (1365, Liv. rouge de la Mai- « son-Dieu d'Abbeville, f° 23, *apud* Ducange, « v° Haudragua).

« Employé trois jours tant à assecquier hors « de la rivière au bail, un bacquet pour le « amener à *hendragier* le porte de Wez, comme

» avoir commencié à *endraghier* pour l'entretement de le riviere ». Compte de la Ville de Douai, 1450. *ap.* Roquefort, v° Hendraguer.

« Est dû à Jehan Auxarondes, haudragueur, » pour deux jours que lui et les autres ensuivans » besognerent à haudraguer les bourbes là où on » a faict la fondation de lad. grosse tour, à III s. » le jour. » Arch. comm. compte de 1481-1482, f° 184. — Il y a encore à La Neuville-lès-Amiens, des hortillons du nom d'Azéronde.

Le mot *haudrague* est aussi employé dans les *bassures*, (vallée de l'Hallue), pour désigner une drague à main : *einne heudrague.* (H aspirée).

Nous avons entendu, il y a une trentaine d'années à Montdidier, dans les *Catiches* (hortillonnages), dire d'une personne à qui rien n'a jamais réussi : « Il est né voilé dans un *siau* (seau) « *haldrague*. » Etym. hollandaise d'après Jouanc. : *Hol*, pour hors ; d'où *hors draguer*, littéralement : *hors traire*, extraire.

— *Grippe*, griffe, sorte de rateau à dents courbées à long manche, destiné à ramener sur la berge ou dans le bateau les herbes arrachées du fond du *rieu* (ruisseau, du lat. *rivus*). — Cet instrument est absolument indépendant de la roue et de l'essieu, visés en ce même n° 69, le mot AVEC de l'inventaire étant ici synonyme de ET.

70. — *Auge*, portative et montée sur quatre pieds où l'on donne l'avoine et le son aux chevaux sans les dételer. Il s'en trouve encore à

la porte des auberges et cabarets sur les routes. L'auge était un ouvrage d'esquellier. V. n° 44.

Etym. : *alveus*, lat. bassin, par changement courant de *Al* en *Au*. Ex. : *altar*, autel ; *alba*, aube, etc. ; et celui du V en *G*, ex. : vomir, *gomir* ; vénimeux, *vrimeux*, *grimeux* ; *vespa*, guèpe ; *vaudir*, *gaudir*, se réjouir ; *vipillon*, goupillon ; (de *vulpes*, lat. renard, maître *Goupil* dans le Roman de la Rose).

— *Traversier*. Dans Littré : « Verge qui « forme la croix du haut d'une bannière. » Le traversier doit être le palonnier actuel, pièce de bois à laquelle les extrémités postérieures des traits sont attachés, quand le cheval est attelé à une voiture, une herse, une charrue, etc.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le picard a conservé les formes *Trassier*, *trapsier*, *trabsier*, *transsier*, au sens de palonnier dérivé du mot héraldique *pal*, pieu. V. Reb. Pic., p. 95. Les quatre derniers mots picards seraient donc une abréviation de traversier.

Ces abréviations sont bien dans le génie de notre patois. Conf. : *Caudrelier*, chaudronnier ; *coutrier* pour *couturier*, tailleur ; *démangler*, pour *démangueler*, demaillotter... (Jouane.)

— *Escameau*, dim. d'escame (du lat. *Scamnum*, *scabellum*, *escabeau*, (banc). Quel en était l'usage près d'un pont ? Constatons toutefois qu'il peut être indiqué par les citations suivantes : 1° Une *escame* à mettre à l'huis. (Inv. Louv. n° 304) ; 2° Une *petite escame* (escameau

à mectre à l'huis de lad. maison servant pour asseoir un homme. (Inv. Amiens, 1557 ; Jouanc. cᵗ Escame. — Ajoutons que l'escame servait aussi à monter sur un cheval.

Le pont était peut-être surélevé au-dessus de la Selle, comme les ponts du contrefossé ou canal actuel, et on avait alors besoin d'une *escame* pour y accéder plus commodément ?

— *Pièce de bois*, etc. Peut-être la traverse mobile, et par suite soumise à l'inventaire, la barre horizontale, glissant dans les mortaises de deux montants verticaux, et servant à fermer le pont pendant la nuit. Il ne doit pas s'agir du Pont-à-Vacques, mais plutôt du pont levis, sur la Haute-Selle au bout du pré, visé au n° 85.

71. — *Oyes*, oies, très recherchées, déjà au Moyen-Age, pour la délicatesse de leur viande.

> *Vult ei dare, si placet,*
> *De oca ad comedendum.*
>
> (Farce de Pathelin.)

On les nourrissait ici notamment avec le *reflet*, grieu ou griau, du n° 9. « A Paris, les oyers engraissent les oies non mie (pas) en la fleur (de farine), ne le son, mais, ce qui est entre deux que l'on appelle les *gruyaux* ou recoupes ». *Le Menagier*, dans La Curne.

Les oisons fournissaient des plumes, pour la literie, reprises précédemment dans le n° 28.

> *Ces foureux d'oisiaux qu'on nomme des oisons*
>
> (Louis Petit, muse normande, p. 8, 1658)
> (Chassant, Rouen, 1853)

On dit aujourd'hui indifféremment dans toute la Picardie : *Euson*, *ouson*, *eson*, *oison*. — « *Avoir l' cul d'eson* », expression appliquée aux gens ayant la marche lourde et traînante.

— *Poulles*, poules : Même étym. que poulain. V. n° 66. « De *poulles* et de pauverté, on est « bientost engé. » dans Cotgrave. — Nos paysans disent plutôt *glainne*, de *gline*, lat. *gallina*. — Au compte CC des archives mun. d'Amiens, année 1495-1496, on voit de Zélandres livrant à l'échevinage des chappons au prix de XX den.

72. — L'étable du n° 66 faisait corps avec la maison ; celle-ci en est distincte mais assez rapprochée. Les deux avaient un plancher, celui du grenier, et non une *chenaillere* (du lat. *cenaculum*), laquelle est un plafond composé de simples perches posées sur quelques poutres, le tout surmonté d'un toit, comme cela est encore fréquent dans les fermes de la Somme.

73. — *Vacques*, vaches ; vacque (du lat. *vacca*) est une forme essentiellement picarde qu'on ne trouve dans aucun de nos vieux auteurs.

Au même compte cité n° 71, on relève, n° 71 f° 28, recto : chapitre des amendes de lad. ville d'Amiens qui sont telles, assavoir : « de Ricard Clay, Adrien « de Zellande, Jehan Asselin et Mahieu..., de« mourans au dehors de la porte de le Haultoye « aud. Amiens, pour avoir de nuyt, depuis la « porte close, mis paistre à la Haultoye, contre « les deffences à eulx faictes, est assavoir : ledit

« Ricard, deux vaches ; ledit Adrien, trois ; ledit
« Asselin, deux vaches et une jument ; et ledit
« Mahieu, deux vaches, la somme de XX s.
« paris., par moderacion a eulx faite par nos sei-
« gneurs pour les amendes en quoy à ceste cause
« ilz ont escheux et de laquelle amende de XX s.
« il a esté ordonné par mesd. seigneurs que les
« sergens qui ont pris lesd. bestes aront la
« moittié, et pour ce il ne reste que X s. au
« pourflit de ladicte ville qui valent tournoi,
« XII s. VI d. ».

— *Bovelet, bouvelet.* Jouanc. à ce mot cite, dans deux inventaires de 1596, *Bouviaux* et *Bouvelletz.* Déjà au xv[e] siècle, ce mot avait le sens actuel de bouvillon. « Leur feroient rere « (raser) leurs chiefs et mener par la ville de « Paris sur deux ords bouveaux » Monst. I, 155.

— *Josne*, jeune. Témoin le premier vers de la romance apocryphe du Sire de Créquy :

Le Roy Loys le Josne ayant emprins sa croix

— *Veau*, en picard actuel, *Viau, Vieu*, forme qui rappelle de bien plus près le *Vitulus* latin.

— Un très jeune veau mâle s'appelle aussi *Velot, bedon, boudon* et *boudeux* dans Jouanc.

74. — *Trois cuviers*, cuves (lat. *cupa*). Ce mot n'est pas ici comme au n° 91 suivi d'une expression en fixant la destination : à vendange, à buée. Mais, à raison des objets auxquels ces cuviers sont joints, ils devaient servir à faire le

vin. Dérivés : *cuveron*, *cuvâtre*, *cuvelle*, *cuvelette*, tous vaisseaux en bois cerclés de fer. — « 12 cuviers tant grands que petitz avecq 3 cu- « velettes » Amiens, 1618. — « Un cuvâtre de « boys à faire vendange » Amiens, xvie siècle, *apud* Jouanc., v° Cuvelette.

— ***Garlets***, **tonneaux, V. n° 5.**

— *Ponchons*, mesure, dès le xiiie siècle ; *poisson*, poçon, petite mesure de liquides dans Littré. Etym. d'après notre compatriote Génin, Path. p. 245, *Pochon*, Poche, sac. Le pochon contenait la moitié d'un demi-septier, soit le quart de la chopine. — Havart, v° Pochon, remarque que le *Poisson*, prononcé en Picardie *Poichon*, a eu jusqu'à la fin du siècle dernier cette capacité. Nous ne pouvons partager cet avis. Nous trouvons en effet dans les Archives de la Ville d'Amiens ; t. IV, CC. p. 335 f° 13, en 1592, « 2 poinssons de vin, un vermeil de Paris, moyen- « nant XX l. et l'autre clairet d'Orléans, moyennant « XIIII l. » et même vol. fol. 90, v°., en 1506, « 2 ponchons de vin d'Ausserrois, l'un claret et « l'autre vermeil. » Cette capacité relativement grande est confirmée par Bouthors, cout. loc. du Baill. d'Amiens, II 414.31 : « *Ponchons*, espèce « de futailles pour les liquides. »

— *Deux coquets et un demy*. Dans Hav. *Caque, caquin, coquet* : sorte de tonneau. On y met généralement du poisson ; mais on y logeait parfois du vin, de l'huile, de la cervoise.

« Coque de vin fin pour l'arrivée du czar de « Moscovie, en 1717 à Sedan. » — A Amiens, le coquet était de 124 litres. — On y mettait aussi de la poudre. Dans le Livre Rouge de la Ville d'Eu, nous avons relevé des *Cauq....*, barils à poudre (1). — Godefroy voit dans Coquet un diminutif de Caque ; Ducange fait dériver Caque, cocquet, caque, petit baril de *Caquus*. En Normandie on nommait *Coquet* un bateau de rivière ; or bâteau est syn. de vaisseau, lequel est syn. de vase. — Dans Cruxon, Sat. XX. Sur le mariage, *caque* est pris au sens de tonneau servant à mettre le breuvage des bestiaux. — Etym. de *caque* dans Littré : du holl. Kacken, ôter les ouïes des harengs, puis mettre en tonneaux : *La caque sent toujours le hareng.*

— *Un vent viel*, un vieux van à main, en osier et muni de deux poignées.

— *Petite pièce de relle.* Havard, v° Reille, reele, barre, cite « à Angers, en 1471, un banc à « reille. » L'ang. *rail*, pron. rel, a également ce sens. Les charpentiers et les charrons appellent *Bois de rais* ou *reles*, du bois, du merrain du n° 68, fendu de fil, en chêne, frêne et acacia pour faire des *rayons* de voiture, des brancards. Ici ce bois ne serait-il pas destiné à faire des douves des cuviers, ponchons et coquets ?

D'un autre côté, les vieux couvreurs picards

(1) Oct. Thorel. *Lettre sur Mers*, Amiens Hecquet, 1891, p. 31.

nomment *Reilles*, les pièces de bois qui, en travers des chevrons, soutiennent les pannes.

75. — *Petite despence*. Dans Littré : « Dépense, dans un château, dans une maison royale, dans une communauté, lieu où l'on reçoit et où l'on distribue les objets en nature ; dans les maisons particulières, lieu où l'on serre les provisions et différents objets destinés à la table. — « A Willame Allerie pour ce qu'il fit II cliques « (cliquettes, targettes, loquets), à la *despense* de « lad. maison. Cptes de la Ville d'Amiens, 1401 ». — « Avaient été, par plusieurs fois receuz à « grant feste es chambres, sales, cuisines, *des-* « *penses*, boutilleries et autres offices et lieux « de noz diz seigneurs » xve siècle ; Lacurne.

La dépense du Moyen-Age est devenu dans nos maisons bourgeoises l'*office*, et dans les bateaux la *cambuse*. — Dans les couvents et les lycées, l'office s'appelle encore aujourd'hui la dépense. Etym. latine : *Dispensare*, administrer.

76. — *Escame de bois*. V. n° 70.

— ***Aissielle*** **nos 24, 44, 64.**

— ***Cuvier*****, V. nos 74, 82 et 91.**

— ***Demi cocquet*****, V. n° 74.**

— ***Estendelles*****, V. n° 61.**

— *Courtines*, V. fig. Réb. Pic., p. 76 et Louv. n° 349. Havart, à ce mot, nous apprend que c'est dans un inventaire de 1471 que le mot rideau, son synonyme, apparaît pour la première fois. L'Académie, en 1696, le déclare vieux. On l'a bien

encore un peu employé en poésie, « mais il n'est « plus en usage que dans le langage arriéré de « quelques provinces, en Picardie, par exemple ».

77. — Grenier, V. n° 62.

78. — Sur la valeur du sestier, V. n° 9. Il s'agit évidemment du *sestier au mars*.

— *Fève*, en picard *feuve*, *feufve*, *feuve*. Jouanc., v° *Feuve* cite « sept septiers de feuves « prises trente sols le septier ». Inv. à Amiens en 1619. On voit, par le rapprochement, l'élévation du prix de la fève, qui, en un siècle, passe de douze à trente sous le septier. Il doit être question ici de la petite fève, la *féverole*, destinée aux bestiaux comme l'avoine et le mestillon du n° 80.

79. — *Avoine*, en picard moderne, *avoigne*. Au Moyen-Age, on en faisait du pain. — « Pierre « de Talemars (Talmas, village de la Somme), « un poulet et un *setier d'avoine* à la St Remy et « au Noël, un pain et un capon (chapon). » Denomb. du temp. de l'Evêq. d'Amiens, 1301. — Les formes *avainne* et *aveine* existent encore à Molliens-au-Bois, (Somme.) Etym. lat. *Avena*.

80. — *Mestillon* ; de *mixtellum*, dim. de *mixtum*, mêlé : dans Littré, de *mestillum* : dans Duc. Gl. de *mixtura* ; dans Roq. *mesteil*, *mesteul*, *mestail*, *métail*. D'après la Mais. Rust. : « Le meteil, est un blé mélangé de froment et de « seigle. Le *gros meteil*, contient plus de fro« ment que de seigle, et au contraire le *petit* « *méteil* est celui où il y a plus de seigle que de

« froment. » Notre *mestillon* est alors du petit méteil, dit aussi *passe méteil*, quand au blé sont mêlés deux tiers de seigle. — Le mestillon de ce n° vaut trois fois la fève du n° 78. Les mercuriales actuelles donnent encore le prix du méteil.

81. — *Pot de cuivre*, devant être un pot cylindrique, et à une anse, de la capacité d'un picotin, et servant à prendre dans un coffre les fèves, l'avoine et le mestillon destinés aux bestiaux.

82. — *Rouet*. On trouve dans le livre des mestiers de Bruges la forme picarde *Rouwet* ; mais le w est ici absolument adventif, surérogatoire, comme dans *jouwer*, jouer ; *louwer*, louer, (loger) ; *lieuwe*, lieue. Au XVe siècle, la quenouille fut remplacée par le rouet. — « Une povre fille « qui estoit fileresse de laine au rouet. » Le Ménagier, I, 9, dans Littré. — Le rouet lui-même, cet instrument qui servait à filer le lin, le chanvre, la laine et la soie, soit qu'il fut actionné au pied ou à la main, figurait dans toutes les maisons, et même dans les hôtels et les palais à l'époque de la Renaissance. [V. Cuis. Am., p. 304].

Aujourd'hui le rouet n'est plus guère qu'un objet de musée ou une relique familiale. En effet :

Ches femmes, à m'sur, font core tourner queq' têtes,
Mais des rouets, cha n'est pus d'a leus goûts.

(De Guy. Atrinq. v° Rouet, p. 31)

Néanmoins de la mère de famille, on dit encore :

A n' tient ni à ch'rouet ni à l' laine,
Ch'est à ch' marmouset qui l' mène.

V. n° 43, sous le mot Dewidoir p. 58.

— *Plusieurs cardons*. *Cardas*, dans Hav. de *Carduus*, chardon. Dans l'intérieur modeste d'Adrien de Zélandres, il ne peut être question des *sérans* posés sur de grandes tables, soit du *séran* à dégrossir ayant 42 dents de 12 à 13 pouces de long, placées en quinconce, soit du *séran à affiner* avec ses 42 dents de 4 à 5 pouces ; mais bien d'un instrument en forme de raquette, armé de dents en fer, servant à peigner la laine, ou le chanvre, à les demêler et les rendre propres à être filés au rouet, ou employés directement dans des objets d'ameublement et surtout de literie :

> *Povre de vins et pain quérant,*
> *Et je n'ai vaillant un sérant.*
>
> (Rom. de la Rose, V. 16978.)

— Le *cardas*, *carduus* de 1517, se retrouve en des inventaires de 1575 et 1599, sous la forme *garde*. V. Jouanc. v° Garde, et *escarde* dans Duc.

— *Bacquet*, baquet ou petit bac, (vaisseau), cuvier en bois cerclé de fer à placer sur une table ou le plus souvent faisant corps avec son trépied formé de trois douves prolongées ; tel est le baquet des *bueresses* du Moyen-Age, *lavandières* de la Renaissance, *laveuses* de nos jours.

— *Cuvier baignoir*. On trouve dans Hav. la forme *Baigneoire*, ms. du XIIIe siècle de la Bib. de Poitiers, non relevée dans Littré. Le *Ménagier de Paris* au XIVe siècle parle d'un « cuvier ou bai-« gnoire pour saler la venaison », en 1478, une cuve à baigner le roy Louis XI, en 1492, une cuve

baignoire avec couvercle. — On relève aussi dans quelques inventaires, la *cuve baigneresse*.

Toutes ces vieilles cuves en bois, cerclées de fer étaient rondes. Puis elles devinrent oblongues comme nos baignoires actuelles. Il en est encore une de ce genre, dans une maison à Moufflers (Somme). Elle a depuis longtemps perdu sa destination primitive pour servir de baquet à lessive.

Peut-être bien que de Zélandre plongeait aussi dans le cuvier baignoir, le lin, avant que de le faire *rouir* (roussir) sur l'herbe de la prairie.

83. — *Vielz Caines*, *cagnes*, vieilles chaînes.

> *De cordes, de harts et de corre* (noisetier)
> *De kaines et de carcans*
> *Les crucéfient en lor bans.*
>
> (Gui de Cambrai, dans Jouanc.)

— *Corbeille de vannier*, corbeille tissée en osier.
— *Caseretz*. V. n° 25.

84. — *Mofflet de fain*, moffle de foin. *Mofle*, tas, du lat. *moffula*, Gloss. Duc.; *Mofle*, *mouffle*, dans Roq. — *Fain*, du latin *fœnum*, fourrage.

> *Un poi* (peu) *de chaume et de fain.*
>
> (Rom. de la Rose.)

« Moffles de *fain* ès prés de Duriame. » Arch. comm. CC f° 102, v°. — Cf. « Une mofle de *fin*. » Inv. Amiens, 1583 ; « Une moffle de *foing* estant en la cour prisée IX liv. *ib.* 1596 » dans Jouanc.

Cette dernière citation rapprochée du présent n° de l'inventaire indique assez qu'anciennement

mofle était un tas de volume fort variable. Dans tous les cas, le *moflet* doit être un dim. de mofle.

Actuellement un mofflet de foin : « *einne mofle d' fain* », est en Picardie, un tas de foin de la valeur de vingt à trente bottes. Il en va de même de la *moff' d'éteule* (chaume), dont parle Crinon, sat. VIII, sur le Bonheur des pauvres.

85. — *Grange* (*granica*, même étymologie latine *granum*, grain, que pour *grenier*, *granarium*) :

D'autre part vit du fain une grange moult pleine.

(Gacee., XIII[e] siècle., v° 340, dans Littré.)

86 — *Demi Cent*, c'est-à-dire Cinquante..... Les mots « gerbes de feurre d'avoine en bottes » sont ici sous-entendus, comme il en est encore aujourd'hui dans nos campagnes.

— *Feurre, foere, fouarre,* foin, paille dans Roq ; de *Fodrum*, Gl. Duc. Cf. notre marché au Feurre à Amiens, et la rue du Fouare, à Paris. La paillasse de lit s'appelle encore en Picardie une *feurrière*. V. Guy. Atrinq., v° *Feurrière* ; et dans un inv. à Amiens, de 1583, Jouanc. a relevé « deux cheelles (caïelles, chaises) à doz *feurrées*, « (c'est-à-dire paillées, foncées de paille) ».

Ferrières, nom d'un petit village des environs d'Amiens, tire son nom de *Feurre*, paille, et non de *Ferrum*, fer, pas plus que de *Fera*, bête féroce. — **Sur *avoine*. V. n° 79.**

87. — *Quarteron*, le quart de cent. Cependant on donnait et on donne encore pour certaines

denrées, les œufs par exemple, les quatre au cent ; et alors le quarteron est de vingt six.

— *Warah*. Ce mot a, dans notre pays, des sens assez différents qu'il convient de préciser :

1° *Haras d'œuillettes*, pour tiges d'œillettes dans Crinon, Sat. XIII sur l'Avarice. Acception très spéciale qui ne s'applique pas à notre espèce.

2° *Warat*, gerbe, botte, botte de fourrage, dans Ducange. Cette identification entre le warat et la botte se trouve dans plusieurs citations de l'histoire de Morlancourt de M. M. Leroy, Amiens, Yvert, 1904. Il en est ainsi encore dans l'histoire des Chapelains d'Amiens du même auteur, notamment quant aux terres qu'ils possédaient à Bourdon et à Revelles. Plus spécialement, on lit : (Mem. Antiq. Pic., XXXV, in-8°, p. 451.) « Le « droit des chapelains consistait en trois bottes « ou warats de neuf venant à dîme ».

La Maison Rust., I, p. 598, nous donne de ces expressions « *neuf venant à dîme* », l'explication suivante : « La faveur de l'agriculture et l'utilité « des bestiaux nécessaires au commerce et à la « vie ont fait établir cet usage général qu'on « peut mettre tous les ans une certaine quantité « de terres en dragées, hivernaches, escourgeon, « vesce ou autres trémois, qu'on coupe en verd, « sans en payer la dixme, quand on le consomme « en verd, quoique les terres sur les quelles ces « verdages sont exerüs, soient terres labourables « qui ont payé la dixme tous les ans ».

La dragée, (sorte de légume, comme les pois, les feves, etc. dans Cotgrave), est notre *dravis*, la *verde vesche* pour bestiaux. (Bouthors, Cout. loc. Beauquesne, 1507, II, 72-28). On l'appelle aussi *dravie* ou *draviere*. (V. Jouanc. à ce mot).

— « *Hivernages*, (*hibernaquium*, lat.) est une espèce particulière de *vesce* qui passe tout l'été ; on la plante en automne en y mêlant ordinairement un tiers de seigle. » (Mais. Rust. I, p. 597).

— *Vesce*, *vicia sativa*, nourriture pour chevaux, bœufs, moutons, etc., mangée soit en vert ou fanée. « Deffense d'arracher *veiches*, bi-« sailles (mélange de pois gris et de vesce, pour « la volaille), ni cœillir pois ou feves. » Bans d'aout à Montreuil-sur-Mer, (Bouthors, cout. loc. II, 698.24).

— *Trémois*, ou *trémail* « c'est-à-dire trois « sortes de grains mêlés ensemble, ou parce qu'il « ne leur faut que trois mois pour lever et murir. » (Mais. Rust., I, p. 597).

3° Enfin *Warats* a le sens de mélange de différentes choses propres à la nourriture des animaux. Duc. Gl. *Warachia*. Ce mot serait alors synonyme des trémois dont il a été parlé ci-dessus. — « Feves et vesces semées et récol-« tées ensemble. » Roq. v° Waras.

A Molliens-au-Bois, le *waros* ou *berdouille* est actuellement un mélange de vesce, d'avoine, de feverolles... qu'on donne en vert aux animaux et qui forme une botte enchevêtrée. D'ou le propos

tenu encore par les vieux du pays, après un violent orage : « *Qué tortu warach qu'i' gn'aira* « *da chés camps* », ou, avant l'orage : « *I' s'en* « *va faire ein rude tortu warach* », le nom composé désignant alors, tout à la fois, et la cause et l'effet. (Commun. de notre collègue M. E. Héren, de la Soc. des Ant. de Pic.).

Etant donné la place qu'occupe le *quarteron de warah de vesce*, il semble que l'acception de *botte* doit être seule admise pour ce n° de l'inventaire.

Signalons enfin, à Mons (Belgique), le mot *Warquin*, avec le sens de warat battu. — Sur le suffixe diminutif *quin* V. n° 43, v° *Vrillebrequin*.

88 — **Sur *Sestier*, V. n° 9.**

— *Avoine* ; en picard *avoigne*, *avesne*, *avène*, mot entrant dans la composition de noms de familles picardes, (du lat. *avena*) ; ex. : dès le x° siècle, de Camp d'avène, de Camp d'aveine, enfin Decaudaveine. L'avoine est avec l'orge de mars (notre *pamelle* actuelle) le plus important des mars ou menus grains qui occupaient une si large place dans l'exploitation agricole d'Adrien de Zélandre au Pont-à-Vaches. V. n° 79.

Notre compatriote Génin, dans ses Récréat. II, p. 239, cite le proverbe « *Escouter les aveines* « *lever* », aujourd'hui tombé en désuétude.

89. — Au n° 86, on trouve un demi-cent de feurre d'avoine prisé, 16 sous. Le *demy cent* de ce n°, prisé 8 sous, devait être vraisemblablement de mauvaise paille de mars avariée ; mais il faut

noter qu'il y avait aussi des *feurres* de foin, de sainfoin et même d'herbes.

90. — *Grange.* V. n° 85.

91. — *Cuvier à vendange.* On sait qu'au Moyen-Age et même à l'époque de la Renaissance, on faisait du vin à Verquemont, Fouencamps, Glisy, Longueau, Cagny, Sains, Saint-Fuscien, et à Amiens : au Mont aux Esgles, au faubourg de Noyon, à la Vigne l'Evêque près du Boulevard d'Alsace-Lorraine. Celui de Boves d'après Janvier, pet. hist. Pic., valait en 1573, 12 liv. tourn. le muid ; lequel muid, d'après Gaud., p. 29, était d'une contenance de 283 litr. 63 cent.

Ce cuvier est celui « où l'on met les raisins « foulés qu'on laisse avec le moût, fermenter, « pour donner de la couleur et du corps au vin ». V. 1° Réb. Pic., p. 45, 49 et 51, la fig. de ce cuvier, où un « *Amour fait moût* » pour *moult*, beaucoup, dont le T final ne se prononçait pas. 2° Dans un quatrefeuille de la Cath. d'Amiens, on voit « un homme armé de deux bâtons foulant « aux pieds le raisin dans une grande cuve de « bois, à sa droite, deux tonnelets ; à sa gauche « une corbeille pleine de raisins et deux pots. » (G. Dur. N. D. A., I, p. 415).

— *Cuvier à buer*, cuve en bois, baquet à lessive.

Beatris li lavendiere
Venra chi après mengier :
Si li donnez lingne draps
Et elle les buera.

(M. Ec. Bruges, XIIIe siècle.)

Le mot buer est bien picard ; au passage qui précède, ajoutons le proverbe cité par Jouane. :

Thomas, Thomas, (21 Déc.)
Cuis ten pan, bue tes draps :
Tu n'aires point si tôt bué,
Que Noël sero arrivé.

« Toutes cendres (du cendrier n° 61) sont pro- « pres à la *buée*. » (Palissy, 21, cité par Littré).

L'E de Buer est tombé, par contraction, dans *Buresse*, lessiveuse, et dans *Burie*, buanderie.

— *Cuvâtre*. Dans God., petite cuve « un cu- « vatre tenant environ demi-tonnel, 1380. » Au contraire, Jouane. donne à ce mot le sens de grand cuvier : « ung cuvatre de bois servant à « faire vendange. » Inv., Amiens, XVIe siècle.

Comme dérivés de cuve, Duc. cite *Cuvaigne*, cellier ; *Cuvelier*, tonnelier ; *Cuvelette*, petite cuvette. *Adde* : *Cuveron*, petit cuvier.

92. — *Gerbes* ; en picard moderne *guerbe*. Littré signale les formes suivantes : au XIIIe siècle, *jarbe* et *garbe* ; au XVIe siècle, *gerbe*. A Molliens-au-Bois, actuellement encore, on dit *garbée* ou *gairbée*, ancienne forme romane.

— *Lenthille*, lentille, en pic. *nentille*. « Blan- « ches ou cendrées, les lentilles sont excellentes, « soit en fane, soit en fruit, pour les chevaux. » (Mais. Rustiq., I, p. 601.

93. — V. n° précédent. Il doit dans cet article manquer un mot. Gerbes de quoi ? V. n° 86.

94 — V. n° 86.

95. — *Sestier*. C'est le sétier au blé du n° 9. — *Bled*, Blé. Sous ce nom on comprenait les *gros grains*, c'est-à-dire ce qui n'était pas les mars. A l'inverse de ces derniers : « il ne faut « pas manger son bled en verd ou en herbe ».

La forme *bled* est ancienne. « Cils (ceux) de « Rheims (re)doutèrent cette menace d'ardoir « (bruler) leurs bleds aux champs ». Froissart, II, 66, xve s. — A l'entablement de la halle de la rue des Trois Cailloux, construite en 1782, on lisait, il y a peu de temps encore, *Halle au bled*.

Par le rapprochement du n° 79 avec celui-ci et le suivant, on voit que le prix du blé était à peu près le double de celui de l'avoine.

96. — V. n° 79 et 95.

97. — Sur *Eschielle*. V. n° 44.

— Sur *Vent neuf* = van neuf. V. n° 74.

98. — De ce n°, il résulte que Adrien de Zélandre n'était pas seul cultivateur aux terres du Pont-à-Vaches ; et qu'il fut mariée à Jacqueron Dinjon. D'après l'intitulé de l'inventaire, il semble bien qu'il est mort veuf et sans enfants.

99. — *Coteron*, jupon. V. Louv. n° 353. *Adde :* L'Etym. est *cote*, toison d'une brebis, expression encore en usage chez nous. Le coteron est toujours en usage ici ; d'où le proverbe :

Un pen homme) qui file, ein femm qui claque (le fouet),
Ch'est ein menag sans cotron ni casaque.

Le coteron s'appelle encore un *gaird' cul*. Dans

Crinon, (Sat. VII, sur le luxe), est la forme *Coutron* :

Coutron brondé, (brodé), et pas de qu'mis pa d' nouo [illegible]

100. — *Drap thané*, *Tasné*. Thané n'a pas ici le sens de tanné, mais signifie ayant la couleur du tan, c'est-à-dire un ton fauve, brun ou roux, par opposition au drap dit blanchet.

101. — V. n° précédent.

102. — V. inv. Louv., n°s 355 et 397.

103. — *Drap sacyné*, *sangue*, rouge. V. inv. Louv., n°s 348 et 354. Les jupons et les robes rouges étaient alors et sont encore d'un usage courant dans nos campagnes, parce que de toutes les nuances, le rouge résiste le mieux aux lavages et aux ardeurs du soleil.

— *Sarge*, serge, étoffe commune de laine croisée, sorte de satin de laine, se vant de doublure. Etym. douteuse, d'après Littré. — « Six *sarges* rouges » dans Duc., v° *Sarga*. — Il s'en faisait à Mouy, à Aumale, à Méru, à Grandvillers, à Amiens. Celle de Beauvais était très réputée :

De Priam, le sceptre et le dais
De fine serge de Beauvais.

(Scarron, *Virg. trav.* Liv. VIII).

104. — V. n°s 27 et 104 et inv. Louv., n° 346.

105. — *Rasse Jacob*, l'un des deux exécuteurs testamentaires d'Adrien de Zélandre. V. n° 1.

— *Rue de l'Aventure*. D'après l'auteur anonyme de l'*Etude sur l'Etymologie des localités de Picardie*, Amiens, Delattre, 1880, p. 273,

« cette rue servait de vomitoire aux eaux plu-
« viales de la moitié de la ville ; c'était un torrent
« furieux, l'*adventus torrentis spumosi* ».

A défaut de renseignements précis sur ce point, nous proposons l'explication suivante : La rue de l'Aventure donne directement sur le port d'Aval, qui, bien plus que le port d'Amont, était le centre important des affaires, à raison du stationnement des bateaux venant de Saint-Valery et d'Abbeville. Or on nomme *Contrat à la grosse aventure*, une convention par laquelle on prête, pour un commerce maritime, une somme d'argent à gros intérêt, parce que cette somme est perdue, si le navire fait naufrage.

La rue de l'Aventure était donc, selon nous, la rue de la Banque Maritime. — On sait que les banquiers ou prêteurs au commerce local avaient été établis, par lettre du roi, dans la rue des Lombards, dès le 6 octobre 1468. (A. Dubois, p. 155).

106. — Il est permis de supposer que sa maison du Pont-à-Vaches, ne présentait pas à Adrien de Zélandre une bien grande sécurité, puisque c'est chez Rasse Jacob, son exécuteur testamentaire, qu'il dépose ses objets précieux.

— *Chainture garni d'argent, le tissu de soye*. *Ceinture*, *cheint*, vielle forme, de *cinctura*. Ces ceintures se retrouvent dans beaucoup d'inventaires ; elles supportaient la *bourse* ou *tassette* qui était pendue à la ceinture et remplaçait les poches. V. Louv., n° 360. Même les gens du commun y mettaient un grand luxe.

— *Baudray à boucle et morgant.* V. inv. Louv., nos 360 et 361. *Adde : Baude*, bande de cuir, courroie Duc. Gl. *Baudrerium*, d'où baudrier.

— *Montant de la prisée* = 83 liv. 6 sous, 11 den. — La conversion de cette prisée en monnaie actuelle présente de sérieuses difficultés.

En effet, d'après Chéruel, vo Monnaie, la livre, sous François Ier, valait 11 fr. 83 de notre monnaie actuelle, et alors la prisée s'élèverait à 988 fr. en chiffres ronds. — D'après certains auteurs, il faudrait évaluer cette livre à 20 fr., d'où 1670 f. — Enfin, d'après G. Boudon : [*Prix et salaires à Amiens au xve siècle*, (Mém. Acad., Amiens, 1894, p. 197 et ss.)], 8 à 12 deniers valent de 1 fr. 70 à 2 fr. 55 pendant la deuxième moitié du xve siècle, soit en moyenne 2 fr. 12, et la livre de 20 sous vaut 42 fr. 40. Dans ce cas, vers 1450, le mobilier d'Adrien de Zélandre, eut valu environ 3519 fr. 20. Ces écarts n'ont rien de bien étonnant, quand on songe que, d'après ce dernier auteur, la valeur des monnaies variait d'une année à l'autre. « L'année 1421 voit « retomber le gros de 16 d. p. à 4 d. p. c'est-à-dire « de 5 fr. 25 à 1 fr. 30... » (Boud. *Op. cit.* p. 231).



TABLE ONOMASTIQUE

DES OBJETS REPRIS EN L'INVENTAIRE OU CITÉS
A SON OCCASION

NOTA. — Ces derniers sont composés en *italiques*.

